

SITUATION

des centres de la petite enfance
et des garderies au Québec

2006



*Analyse des rapports
d'activités 2005-2006*

Québec 

Situation

*des centres de la petite enfance
et des garderies au Québec en 2006*

*Analyse des rapports d'activités 2005-2006
soumis par les services de garde
Décembre 2009*

Coordination des travaux

Françoise Tremblay

Rédaction

Léger Makerting

Révision linguistique et page couverture

Direction des relations publiques et des communications

Collaboration

Marie-Lys Duguay

Louise Rosso

Claudette Brisebois

Carole Daigneault

Carmen Champagne

Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Dépôt légal : Décembre 2009

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

ISBN : 978-2-550-57880-2 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-57881-9 (PDF)

ISSN : 1201-5806

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	
CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION	Chapitre I
1.1 Portrait général des services de garde	I-2
1.1.1 <i>Distribution des services, selon la région</i>	I-4
1.1.2 <i>Distribution des services, selon la capacité d'accueil</i>	I-6
1.2 Administration des services de garde	I-9
1.2.1 <i>Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres</i>	I-9
1.2.2 <i>Comité de parents dans les garderies</i>	I-10
1.3 Périodes d'ouverture en installation et en garderie	I-11
1.4 Installations de CPE et des garderies en milieu de travail	I-14
1.5 Vérification de l'absence d'empêchement	I-20
1.6 Programme éducatif	I-24
1.7 Collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	I-28
1.7.1 <i>CPE</i>	I-28
1.7.2 <i>Garderies</i>	I-28
1.8 Politique de traitement des plaintes.....	I-31
CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	Chapitre II
2.1 Familles utilisatrices	II-2
2.2 Usagers	II-3
2.2.1 <i>Usagers des installations de CPE et des garderies</i>	II-3
2.2.2 <i>Distribution des services de garde en milieu familial, selon les territoires</i>	II-7
2.3 Âge des enfants et fréquentation des services	II-8
2.3.1 <i>Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2005</i>	II-8
2.3.2 <i>Distribution du nombre d'enfants, selon la fréquentation</i>	II-11
2.4 Mouvement des usagers des CPE et des garderies	II-12
2.5 Listes d'attente	II-20
CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES	Chapitre III
3.1 Conditions de travail	III-2
3.1.1 <i>Congés, vacances et autres avantages sociaux</i>	III-2
3.1.2 <i>Absences et heures de travail manquées</i>	III-8
3.1.3 <i>Établissement des conditions de travail et procédure d'évaluation</i>	III-10
3.2 Compétence et formation du personnel éducateur	III-13

CHAPITRE IV – RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL	Chapitre IV
4.1 RSG et nombre d’enfants accueillis	IV-2
4.2 Suspension ou révocation des RSG	IV-4
4.3 Visites de contrôle, de soutien professionnel et appels téléphoniques de soutien	IV-4
CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE	Chapitre V
5.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies	V-2
5.2 Modes de garde particuliers offerts dans les composantes en milieu familial de CPE	V-5
5.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde	V-7
CHAPITRE VI – BLESSURES DANS L’AIRE EXTÉRIEURE DE JEU...	Chapitre VI
6.1 Blessures dans l’aire extérieure de jeu	VI-2
ANNEXE A - RAPPORT D’ACTIVITÉS 2005-2006 DES CPE	
ANNEXE B – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2005-2006 DES GARDERIES	

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

TABLEAU 1.1	Répartition des CPE diversifiés et non diversifiés ainsi que des garderies ayant remis leur rapport d'activités	Chapitre I-2
TABLEAU 1.2	Répartition des installations et des composantes en milieu familial de CPE ainsi que des garderies ayant remis leur rapport d'activités	Chapitre I-4
TABLEAU 1.3	Distribution des composantes de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la région	Chapitre I-5
TABLEAU 1.4	Distribution des composantes de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la capacité d'accueil	Chapitre I-7
TABLEAU 1.5	Distribution des composantes de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités ainsi que du nombre de places inscrit sur les permis, selon la région	Chapitre I-8
TABLEAU 1.6	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture des installations de CPE, selon la région	Chapitre I-12
TABLEAU 1.7	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture des garderies, selon la région	Chapitre I-13
TABLEAU 1.8	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu	Chapitre I-15
TABLEAU 1.9	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion de places réservées	Chapitre I-15
TABLEAU 1.10	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la région	Chapitre I-17
TABLEAU 1.11	Distribution des installations de CPE et des garderies selon le milieu de travail auquel elles sont liées	Chapitre I-18
TABLEAU 1.12	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée	Chapitre I-19

TABLEAU 1.13	Distribution des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par le personnel éducateur ou le personnel administratif, selon la région	Chapitre I-21
TABLEAU 1.14	Distribution des composantes en milieu familial de CPE ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par les RSG, les assistantes, les personnes majeures résidant avec les RSG et les remplaçantes occasionnelles de RSG, selon la région	Chapitre I-22
TABLEAU 1.15	Distribution des CPE et des garderies qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique, selon le genre de comité et la région	Chapitre I-23
TABLEAU 1.16	Liste des applications du programme éducatif privilégiées pour les installations de CPE et les garderies	Chapitre I-25
TABLEAU 1.17	Caractéristiques de la structuration des lieux citées par les CPE et les garderies comme ayant l'importance la plus élevée	Chapitre I-26
TABLEAU 1.18	Principales caractéristiques de la structuration des activités et de l'intervention éducative citées par les CPE et les garderies comme ayant l'importance la plus élevée	Chapitre I-26
TABLEAU 1.19	Principales caractéristiques de l'intervention éducative citées par les CPE et les garderies comme ayant l'importance la plus élevée	Chapitre I-27
TABLEAU 1.20	Services offerts aux CPE par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-29
TABLEAU 1.21	Fréquence des relations professionnelles établies entre les CPE et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-29
TABLEAU 1.22	Services offerts aux garderies par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-30
TABLEAU 1.23	Fréquence des relations professionnelles établies entre les garderies et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-30

TABLEAU 1.24	Politique de traitement des plaintes et nombre de plaintes reçues dans les différentes composantes de CPE et les garderies	Chapitre I-31
---------------------	--	---------------

CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

TABLEAU 2.1	Distribution du nombre de familles qui utilisent les services d'une installation de CPE, des services de garde en milieu familial ou d'une garderie, selon la région	Chapitre II-2
TABLEAU 2.2	Distribution du nombre moyen de familles, selon la capacité d'accueil	Chapitre II-3
TABLEAU 2.3	Distribution du nombre d'enfants habitant le même territoire de CLSC que le service de garde, un autre territoire de CLSC ou une autre région, pour les services situés à Montréal et à Laval	Chapitre II-4
TABLEAU 2.4	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les installations de CPE, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-5
TABLEAU 2.5	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les garderies, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-6
TABLEAU 2.6	Distribution du nombre de RSG, de MRC, de CLSC et de municipalités où les services de garde en milieu familial sont offerts, selon la région	Chapitre II-7
TABLEAU 2.7	Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2005	Chapitre II-9
TABLEAU 2.8	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en mars 2006, selon leur âge	Chapitre II-10
TABLEAU 2.9	Distribution du nombre d'enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine et le mode de garde	Chapitre II-12
TABLEAU 2.10	Mouvement des usagers dans les installations de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-14
TABLEAU 2.11	Raisons de départs évoquées dans les installations de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-15

TABLEAU 2.12	Mouvement des usagers dans les composantes en milieu familial de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-16
TABLEAU 2.13	Raisons de départs évoquées dans les composantes en milieu familial de CPE qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-17
TABLEAU 2.14	Mouvement des usagers dans les garderies qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-18
TABLEAU 2.15	Raisons de départs évoquées dans les garderies qui n'ont connu aucune augmentation de leur capacité d'accueil du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Chapitre II-19
TABLEAU 2.16	Distribution des CPE et des garderies, selon le nombre d'enfants inscrits sur leur liste d'attente	Chapitre II-20
TABLEAU 2.17	Distribution des CPE et des garderies, selon le mode de gestion de leur liste d'attente	Chapitre II-21
TABLEAU 2.18	Distribution des CPE et des garderies, selon le fait qu'ils disposent ou non d'une procédure de gestion de la liste d'attente	Chapitre II-21

CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

TABLEAU 3.1	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour les responsables de la gestion, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre III-3
TABLEAU 3.2	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour le personnel éducateur, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre III-4
TABLEAU 3.3	Distribution des nombres moyens de jours de congé prévus par la politique de gestion des services de garde pour les autres membres du personnel, selon la catégorie de congés et la région	Chapitre III-6

TABLEAU 3.4	Distribution des nombres moyens de jours de vacances payés au personnel responsable de la gestion, au personnel éducateur de même qu'à tout autre personnel permanent, selon la région et la capacité d'accueil	Chapitre III-7
TABLEAU 3.5	Distribution des CPE et des garderies, selon le nombre d'absences et d'heures liées aux obligations personnelles ou familiales, maladies, invalidité ou accidents de travail	Chapitre III-8
TABLEAU 3.6	Distribution du personnel éducateur qualifié et du personnel éducateur non qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies, selon la région	Chapitre III-14
TABLEAU 3.7	Distribution des installations de CPE et des garderies en fonction de l'atteinte de l'exigence réglementaire concernant la qualification du personnel éducateur, selon la région	Chapitre III-15
TABLEAU 3.8	Distribution des installations de CPE en fonction de la qualification du personnel éducateur à la date limite de conformité au 1 ^{er} avril 2006, selon la région	Chapitre III-16
TABLEAU 3.9	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les installations de CPE, selon la région	Chapitre III-18
TABLEAU 3.10	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les garderies, selon la région	Chapitre III-19
TABLEAU 3.11	Distribution des CPE et des garderies, selon le type et le nombre de jugements en matière de droit du travail	Chapitre III-20

CHAPITRE IV – RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

TABLEAU 4.1	Distribution des RSG, selon le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine du 20 au 26 mars 2006	Chapitre IV-2
TABLEAU 4.2	Nombre de RSG, nombre total d'enfants accueillis par la RSG et moyenne d'enfants accueillis par la RSG, selon la région	Chapitre IV-3

TABLEAU 4.3	Nombre de visites de contrôle ou de soutien professionnel effectuées chez les RSG et d'appels téléphoniques de soutien, selon la région	Chapitre IV-6
TABLEAU 4.4	Liste des autres activités offertes au titre du soutien technique et professionnel aux RSG	Chapitre IV-7

CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE

TABLEAU 5.1	Distribution des installations de CPE et des garderies, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-2
TABLEAU 5.2	Distribution du nombre d'installations de CPE et de garderies et du nombre d'enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région	Chapitre V-3
TABLEAU 5.3	Distribution du nombre de composantes en milieu familial de CPE et du nombre d'enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région au 31 mars 2006	Chapitre V-4
TABLEAU 5.4	Distribution des composantes en milieu familial de CPE et nombre d'enfants accueillis, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-5
TABLEAU 5.5	Distribution du nombre de RSG, du nombre d'enfants accueillis et du nombre moyen d'enfants accueillis par les RSG, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-6
TABLEAU 5.6	Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de 1999 à 2006, en pourcentage	Chapitre V-7

CHAPITRE VI – BLESSURES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU

TABLEAU 6.1	Distribution des blessures s'étant produites dans l'aire extérieure de jeu des CPE en fonction de la partie du corps où se trouve la blessure, de la gravité de la blessure et de la surface.....	Chapitre VI-2
TABLEAU 6.2	Distribution des blessures s'étant produites dans l'aire extérieure de jeu des garderies en fonction de la partie du corps où se trouve la blessure, de la gravité de la blessure et de la surface.....	Chapitre VI-3

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

GRAPHIQUE 1.1	Répartition des services de garde	Chapitre I-3
GRAPHIQUE 1.2	Évolution de la proportion de CPE diversifiés par rapport à l'ensemble des CPE entre 1998 et 2006	Chapitre I-3
GRAPHIQUE 1.3	Proportion de CPE, selon le nombre de réunions du conseil d'administration	Chapitre I-9
GRAPHIQUE 1.4	Proportion des garderies, selon le nombre de réunions du comité de parents	Chapitre I-10

CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

GRAPHIQUE 2.1	Proportion d'enfants, selon leur âge au 30 septembre 2005	Chapitre II-8
GRAPHIQUE 2.2	Proportion d'enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine	Chapitre II-11

CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

GRAPHIQUE 3.1	Ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE	Chapitre III-9
GRAPHIQUE 3.2	Ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des garderies	Chapitre III-10
GRAPHIQUE 3.3	Répartition des CPE selon le mode d'établissement des conditions de travail des responsables de la gestion, du personnel éducateur et des autres membres du personnel	Chapitre III-11
GRAPHIQUE 3.4	Répartition des garderies selon le mode d'établissement des conditions de travail des responsables de la gestion, du personnel éducateur et des autres membres du personnel	Chapitre III-12

**CHAPITRE IV – RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE EN
MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE
COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

GRAPHIQUE 4.1 Évolution du nombre de RSG au cours des neuf dernières années Chapitre IV-4

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance ou de garderie doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille et des Aînés un rapport de ses activités¹.

Afin de satisfaire à cette exigence, les services de garde à l'enfance doivent répondre au questionnaire qui leur est envoyé selon leur entité juridique (centre de la petite enfance [CPE] ou garderie). Le présent document décrit les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve dans les annexes A et B. Rappelons qu'en 2005-2006, la garde en milieu familial est coordonnée par les CPE.

Nous avons divisé le rapport en six chapitres :

CHAPITRE I : Portrait des services de garde et de leur administration

CHAPITRE II : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE III : Personnel des CPE et des garderies

CHAPITRE IV : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des CPE coordonnant la garde en milieu familial

CHAPITRE V : Périodes de garde

CHAPITRE VI : Blessures dans l'aire extérieure de jeu

La représentativité de notre population est élevée, puisque 96,7 % de l'ensemble des CPE et des garderies du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits. À moins d'avis contraire, les résultats présentés sont basés sur ce taux de réponse.

Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction de la nature des services de garde, de leur région administrative et de leur capacité d'accueil, ainsi qu'en fonction de l'année d'ouverture dans le cas des composantes en milieu familial de CPE.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Léger Marketing, à l'aide du logiciel Interviewer Windows après validation, par le Ministère, de chacun des questionnaires reçus.

¹ Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 13.4, remplacée depuis décembre 2005 par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, article 63.

CHAPITRE I

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

En premier lieu, nous dressons le portrait des services de garde au 31 mars 2006 en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

En deuxième lieu, nous examinons la fréquence des réunions des conseils d'administration, de même que la composition et la fréquence des rencontres des comités de parents.

Nous nous penchons par la suite sur le statut d'occupation des locaux et les périodes d'ouverture des services de garde, avant d'aborder la description des installations en milieu de travail et de traiter la vérification de l'absence d'empêchement.

Nous abordons ensuite les applications du programme éducatif et, enfin, nous décrivons les services offerts aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies par divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE

Le tableau 1.1 illustre la répartition, au 31 mars 2006, des CPE diversifiés, non diversifiés et des garderies. Les CPE représentent 62,1 % de l'ensemble des services de garde au Québec, alors que les garderies comptent pour 37,9 % de l'ensemble.

TABLEAU 1.1

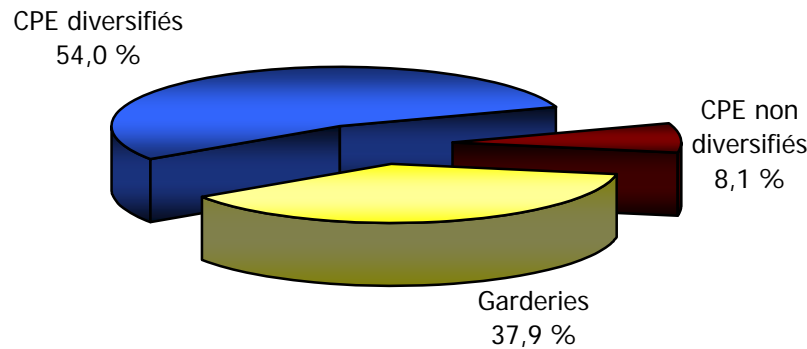
RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES EXISTANTS	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
CPE diversifiés	871	865	99,3
Milieu familial et une installation	614	608	99,0
Milieu familial et deux installations	222	222	100,0
Milieu familial et trois installations	30	30	100,0
Milieu familial et plus de trois installations	5	5	100,0
CPE non diversifiés	133	121	91,0
Une installation	95	87	91,6
Deux installations	16	15	93,7
Trois installations	3	3	100,0
Milieu familial	19	16	84,2
TOTAL DES CPE	1 004	986	98,2
Garderies	612	576	94,1
TOTAL	1 616	1 562	96,7

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des services de garde.

GRAPHIQUE 1.1

RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE

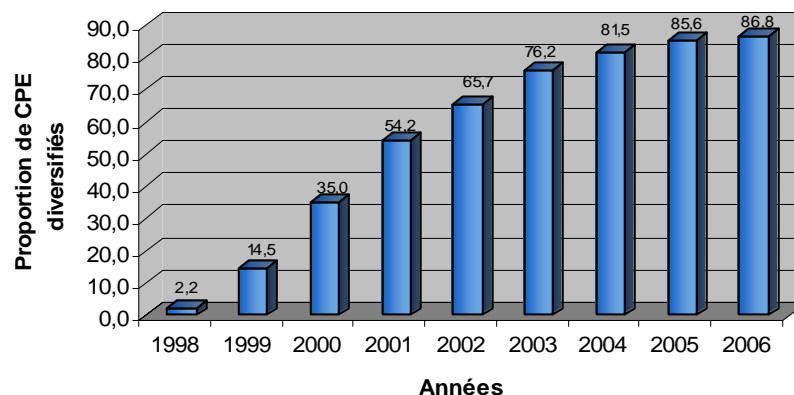


Au 31 mars 2006, 86,8 % des CPE sont des CPE diversifiés. Rappelons qu'en 2005-2006, la politique gouvernementale favorisait la diversification des CPE, soit l'offre de garde en installation et en milieu familial. Dans l'ensemble, sept CPE sur dix (70,5 %) ont une composante en milieu familial jumelée à une seule composante en installation, soit 614 sur un total de 871. Par ailleurs, le nombre de CPE diversifiés ayant plus d'une installation est passé de 88 en mars 2001, à 128 en mars 2002, à 162 en mars 2003, à 203 en mars 2004 et à 239 en mars 2005 pour atteindre 257 en 2006. Ces données sont recueillies pour la dernière année, puisque depuis juin 2006, la coordination de la garde en milieu familial est confiée aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Le graphique 1.2 illustre l'augmentation continue de la proportion de CPE diversifiés par rapport à l'ensemble des CPE.

GRAPHIQUE 1.2

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE CPE DIVERSIFIÉS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CPE ENTRE 1998 ET 2006



Parmi les 133 CPE non diversifiés, 71,4 % ont une composante en installation, 12,0 % ont deux composantes en installation, 2,3 % ont trois composantes en installation et 14,3 % ont une composante en milieu familial. Au 31 mars 2006, on trouve donc un total de 1 616 CPE ou garderies au Québec.

Le tableau 1.2 présente la répartition des CPE diversifiés et non diversifiés en fonction de leurs composantes respectives. Les 1 004 CPE exploitaient 2 195 composantes, soit 1 305 composantes en installation (59,5 %) et 890 composantes en milieu familial (40,5 %). Si nous y ajoutons les 612 garderies, nous obtenons un total de 1 917 services de garde et 890 composantes en milieu familial.

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE SERVICES EXISTANTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
Installations de CPE	1 305	1 290	98,9
Composantes en milieu familial de CPE	890	882	99,0
Total partiel	2 195	2 172	98,9
Garderies	612	576	94,1
Total partiel	612	576	94,1
TOTAL	2 807	2 748	97,8

À moins d'avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 1 290 installations de CPE, les 882 composantes en milieu familial de CPE et les 576 garderies qui ont répondu au questionnaire, soit un total de 2 748 composantes et garderies.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA RÉGION

Le tableau 1.3 présente la répartition des 2 748 composantes et garderies ayant répondu au questionnaire, selon la région. La région de Montréal compte à elle seule 29,0 % des services du Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,5 %) et de la Capitale-Nationale (10,0 %), qui à elles deux comptent pour plus du quart des services.

TABLEAU 1.3**DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	%	NOMBRE	%
	NOMBRE	%	NOMBRE	%				
Bas-Saint-Laurent	31	2,4	23	2,6	-	-	54	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	45	3,5	35	4,0	7	1,2	87	3,2
Capitale-Nationale	124	9,6	100	11,3	51	8,9	275	10,0
Mauricie	45	3,5	32	3,6	4	0,7	81	2,9
Estrie	64	5,0	50	5,7	6	1,0	120	4,4
Montréal	325	25,2	204	23,1	267	46,4	796	29,0
Outaouais	66	5,1	52	5,9	14	2,4	132	4,8
Abitibi-Témiscamingue	25	1,9	17	1,9	1	0,2	43	1,6
Côte-Nord	22	1,7	15	1,7	-	-	37	1,3
Nord-du-Québec	32	2,5	4	0,5	-	-	36	1,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	1,3	9	1,0	1	0,2	27	1,0
Chaudière-Appalaches	69	5,3	46	5,2	15	2,6	130	4,7
Laval	46	3,6	38	4,3	47	8,2	131	4,8
Lanaudière	56	4,3	38	4,3	31	5,4	125	4,5
Laurentides	74	5,7	53	6,0	25	4,3	152	5,5
Montréal	213	16,5	143	16,2	97	16,8	453	16,5
Centre-du-Québec	36	2,8	23	2,6	10	1,7	69	2,5
TOTAL	1 290	100,0	882	100,0	576	100,0	2 748	100,0

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les installations de CPE et les garderies ont une distribution différente quant à leur capacité d'accueil (tableau 1.4). La capacité moyenne des installations de CPE est de 74,5 places, c'est-à-dire 57 places en installation et 100,1 en milieu familial, alors qu'elle est de 60 places en garderie. Le nombre d'installations et de garderies de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Dans les composantes en milieu familial de CPE, on observe, depuis 1999, deux catégories. Ainsi, 23,7 % des composantes en milieu familial disposent de 150 places ou plus, tandis que pour 25,5 % d'entre elles, la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places. Cette tendance se répète déjà depuis quelques années, puisque les composantes offrant 150 places ou plus présentaient des taux de 22,7 % en 2003, de 27,3 % en 2001 et de 55,4 % en 1999. Cette situation s'explique non pas par la réduction du nombre de composantes de 150 places et plus, mais par le développement massif, au cours des dernières années, sauf en 2006, du nombre de composantes en milieu familial dont la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places (on en comptait 53 en 1999, 192 en 2001, 252 en 2003, 234 en 2005 et 225 en 2006). Cependant, remarquons que la diminution des composantes en milieu familial de 50 à 59 places (de 31,9 % en 2003 à 28,8 % en 2004, de 26,7 % en 2005 et à 25,5 % en 2006) a plutôt été compensée par l'augmentation des composantes de 100 à 149 places dont le taux était de 15,3 % en 2003, 18,6 % en 2004, 19,7 % en 2005, alors qu'elles représentent, en 2006, 19,3 % de l'ensemble des composantes en milieu familial.

Au total, on compte 196 534 places réparties dans 2 748 composantes et garderies. Les composantes de CPE, qui représentent 79 % des services, se partagent 82,4 % des places, tandis que le dernier cinquième des places est réparti entre les garderies (tableau 1.5).

Tout comme au cours des années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale détiennent les plus grands pourcentages de places, soit respectivement 25,7 %, 19,0 % et 8,5 % des places.

Par ailleurs, les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec se démarquent des autres par le fait qu'aucune garderie n'y a été répertoriée (tableau 1.5). La quasi-totalité des ressources des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont aussi principalement disponibles dans les CPE, une seule garderie ayant été recensée dans chacune de ces régions.

TABLEAU 1.4**DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	%	NOMBRE	%
	NOMBRE	%	NOMBRE	%				
Moins de 50 places	409	31,7	104	11,8	174	30,2	687	25,0
De 50 à 59 places	194	15,0	225	25,5	71	12,3	490	17,8
60 places	207	16,0	30	3,4	46	8,0	283	10,3
De 61 à 99 places	476	36,9	144	16,3	280	48,6	900	32,8
De 100 à 149 places	2	0,2	170	19,3	5	0,9	177	6,4
150 places ou plus	2	0,2	209	23,7	0	0,0	211	7,7
Capacité moyenne	57 places		100 places		60 places			
TOTAL	1 290	100,0	882	100,0	576	100,0	2 748	100,0

TABLEAU 1.5

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS AINSI QUE DU NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LES PERMIS, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS
	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS				
Bas-Saint-Laurent	31	1 361	23	2 634	-	-	54	3 995
Saguenay-Lac-Saint-Jean	45	2 360	35	3 644	7	375	87	6 379
Capitale-Nationale	124	6 636	100	7 694	51	2 445	275	16 775
Mauricie	45	2 177	32	3 021	4	238	81	5 436
Estrie	64	3 244	50	4 087	6	303	120	7 634
Montréal	325	20 404	204	13 528	267	16 582	796	50 514
Outaouais	66	3 724	52	5 204	14	652	132	9 580
Abitibi-Témiscamingue	25	1 492	17	2 421	1	80	43	3 993
Côte-Nord	22	982	15	1 252	-	-	37	2 234
Nord-du-Québec	32	1 928	4	280	-	-	36	2 208
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	697	9	1 341	1	23	27	2 061
Chaudière-Appalaches	69	3 213	46	5 048	15	691	130	8 952
Laval	46	2 820	38	4 446	47	2 878	131	10 144
Lanaudière	56	3 290	38	5 766	31	1 820	125	10 876
Laurentides	74	4 511	53	6 993	25	1 666	152	13 170
Montérégie	213	12 848	143	18 008	97	6 404	453	37 260
Centre-du-Québec	36	1 957	23	2 895	10	471	69	5 323
TOTAL	1 290	73 644	882	88 262	576	34 628	2 748	196 534

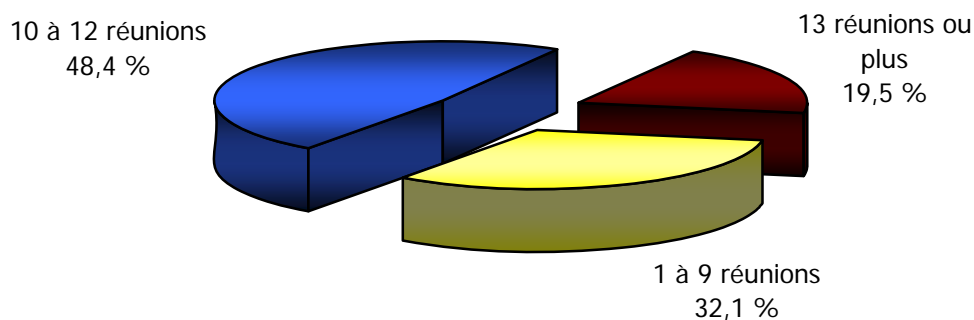
1.2 ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des CPE se sont réunis en moyenne 10,7 fois durant l'année; 48,4 % se sont réunis entre 10 et 12 fois (graphique 1.3).

GRAPHIQUE 1.3

PROPORTION DE CPE, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les CPE ont tenu en moyenne 1,3 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (79,5 % ont tenu une assemblée, alors que 20,5 % en ont tenu deux).

1.2.2 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

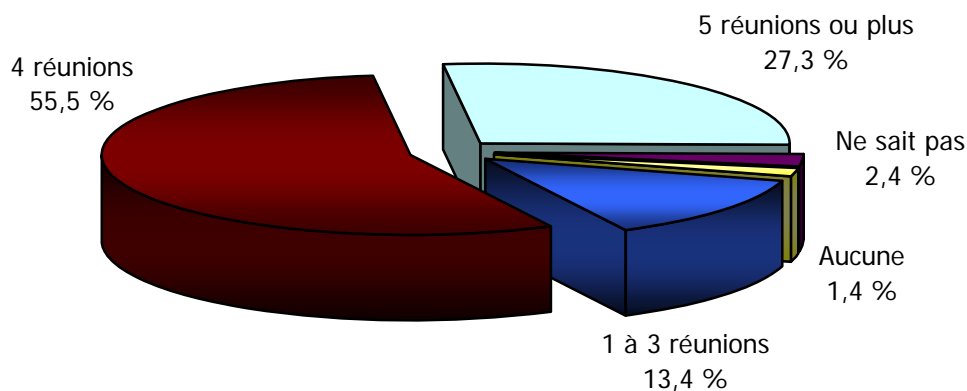
Selon l'article 10 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde, la garderie doit former un comité de parents composé de cinq personnes élues par et parmi les parents. Les comités de parents des 576 garderies répondantes sont formés de 5 personnes dans 71,9 % des cas, de 6 personnes ou plus dans 22,7 % des cas, alors qu'ils sont formés de 1 à 4 personnes dans 2,8 % des cas. Mentionnons par ailleurs que 1,0 % des garderies ont mentionné qu'aucun parent ne faisait partie du comité de parents, étant donné leur ouverture récente, et que 1,6 % des garderies n'ont pas fourni de réponse à cette question. Ainsi, la répartition est la suivante :

1 à 4 personnes	2,8 %
5 personnes	71,9 %
6 personnes ou plus	22,7 %
Aucun parent	1,0 %
Aucune réponse	1,6 %

Le graphique 1.4 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Plus de la moitié (55,5 %) ont respecté le nombre minimum de quatre réunions prescrit par la Loi, plus du quart (27,3 %) s'étant réuni cinq fois et plus. Dans les 14,8 % des cas, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la Loi.

GRAPHIQUE 1.4

PROPORTION DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS



1.3 PÉRIODES D'OUVERTURE EN INSTALLATION ET EN GARDERIE

Dans l'ensemble, quatre installations de CPE sur dix (39,3 %) ouvrent leurs portes à 7 heures. Une proportion équivalente des installations (39,3 %) accueille les enfants après 7 heures alors que 21,4 % les accueillent avant 7 heures. Quant aux heures de fermeture, un peu plus de la moitié des installations (54,0 %) ferment leurs portes à 18 heures, alors que 40,3 % d'entre elles ferment avant 18 heures et 5,7 % après 18 heures.

L'examen du tableau 1.6 révèle que les installations de CPE sont ouvertes en moyenne durant 10 heures 44 minutes par jour, ce qui représente une baisse de 3 minutes comparativement aux résultats obtenus en 2005 et 2004. Les deux régions les plus nordiques ainsi que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont celles qui affichent les durées moyennes d'heures d'ouverture les plus courtes. Les régions de Lanaudière (11 heures 12 minutes), de la Montérégie (11 heures 11 minutes), de Laval (11 heures 8 minutes) et des Laurentides (11 heures 2 minutes) sont, par ailleurs, les régions où la durée des heures d'ouverture est la plus longue.

Du côté des garderies, on constate que près du tiers (31,6 %) ouvrent leurs portes avant 7 heures, la moitié (49,8 %) ouvrent à 7 heures alors que 18,6 % ouvrent leurs portes après 7 heures. En ce qui concerne les heures de fermeture, près des deux tiers (65,3 %) ferment à 18 heures, 20,6 % ferment avant 18 heures et 14,1 % ferment après 18 heures.

Le tableau 1.7 indique que la moyenne du nombre d'heures d'ouverture des garderies est de 11 heures 4 minutes, ce qui est identique au résultat obtenu en 2005. On trouve les moyennes les plus élevées dans Lanaudière (11 heures 30 minutes), dans les Laurentides (11 heures 28 minutes) et en Montérégie (11 heures 27 minutes).

TABLEAU 1.6**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	10	32,3	21	67,7	16	51,6	15	48,4	21	67,7	10	32,3	10 h 30
Saguenay–Lac-Saint-Jean	26	57,8	19	42,2	40	88,9	5	11,1	39	86,7	6	13,3	10 h 20
Capitale-Nationale	43	35,0	80	65,0	67	54,5	56	45,5	91	74,0	32	26,0	10 h 29
Mauricie	14	31,1	31	68,9	32	71,1	13	28,9	39	86,7	6	13,3	10 h 29
Estrie	28	43,8	36	56,2	61	95,3	3	4,7	59	92,2	5	7,8	10 h 18
Montréal	197	60,6	128	39,4	53	16,3	272	83,7	137	42,2	188	57,8	10 h 53
Outaouais	45	69,2	20	30,8	51	78,5	14	21,5	45	69,2	20	30,8	10 h 30
Abitibi-Témiscamingue	10	40,0	15	60,0	11	44,0	14	56,0	18	72,0	7	28,0	10 h 31
Côte-Nord	4	18,2	18	81,8	22	100,0	0	0,0	21	95,5	1	4,5	10 h 05
Nord-du-Québec	1	3,2	30	96,8	25	80,6	6	19,4	31	100,0	0	0,0	9 h 29
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	17	100,0	15	88,2	2	11,8	17	100,0	0	0,0	10 h 04
Chaudière-Appalaches	49	71,0	20	29,0	34	49,3	35	50,7	27	39,1	42	60,9	10 h 47
Laval	43	93,5	3	6,5	1	2,2	45	97,8	3	6,5	43	93,5	11 h 08
Lanaudière	45	81,8	10	18,2	13	23,6	42	76,4	15	27,3	40	72,7	11 h 12
Laurentides	60	81,1	14	18,9	8	10,8	66	89,2	14	18,9	60	81,1	11 h 02
Montérégie	192	90,1	21	9,9	39	18,3	174	81,7	38	17,8	175	82,2	11 h 11
Centre-du-Québec	13	36,1	23	63,9	30	83,3	6	16,7	30	83,3	6	16,7	10 h 23
TOTAL	780	60,7	506	39,3	518	40,3	768	59,7	645	50,2	641	49,8	10 h 44

* Le total des CPE est différent du nombre de CPE qui ont remis leurs rapports, puisque certains CPE n'ont pas inscrit leurs heures d'ouverture et de fermeture.

TABLEAU 1.7**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		MOYENNE
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	57,1	3	42,9	5	71,4	2	28,6	4	57,1	3	42,9	10 h 29
Capitale-Nationale	33	64,7	18	35,3	27	52,9	24	47,1	30	58,8	21	41,2	10 h 37
Mauricie	4	100,0	0	0,0	1	25,0	3	75,0	1	25,0	3	75,0	10 h 50
Estrie	3	50,0	3	50,0	6	100,0	0	0,0	6	100,0	0	0,0	9 h 41
Montréal	208	77,9	59	22,1	40	15,0	227	85,0	70	26,2	197	73,8	10 h 59
Outaouais	11	78,6	3	21,4	12	85,7	2	14,3	10	71,4	4	28,6	10 h 29
Abitibi-Témiscamingue	1	100,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	11 h 00
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0	10 h 51
Chaudière-Appalaches	13	86,7	2	13,3	4	26,7	11	73,3	6	40,0	9	60,0	10 h 57
Laval	44	93,6	3	6,4	2	4,3	45	95,7	3	6,4	44	93,6	11 h 18
Lanaudière	27	87,1	4	12,9	4	12,9	27	87,1	6	19,4	25	80,6	11 h 30
Laurentides	24	96,0	1	4,0	3	12,0	22	88,0	2	8,0	23	92,0	11 h 28
Montérégie	91	93,8	6	6,2	7	7,2	90	92,8	7	7,2	90	92,8	11 h 27
Centre-du-Québec	6	60,0	4	40,0	7	70,0	3	30,0	4	40,0	6	60,0	10 h 52
TOTAL	469	81,4	107	18,6	119	20,7	457	79,3	151	26,2	425	73,8	11 h 04

1.4 INSTALLATIONS DE CPE ET GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 20 du rapport d'activités des CPE et la question 22 du rapport d'activités des garderies servent à définir l'installation en milieu de travail. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. En mars 2006, 171 CPE (17,6 %) et 16 garderies (2,8 %) ont déclaré avoir des installations en milieu de travail. Des 171 CPE, 6 ont plus d'une installation en milieu de travail (cinq CPE en ont deux, alors que un CPE en a trois²), pour un total de 178 installations de CPE en milieu de travail.

La moyenne des enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu qui dispose de l'installation est de 59,9 % pour les installations de CPE et de 21,7 % pour les garderies. Ce pourcentage est de 70,0 % pour les installations de CPE situées sur les lieux de travail et de 17,4 % pour les garderies situées sur les lieux de travail, tandis qu'il est de 47,8 % pour les installations de CPE situées à proximité et de 35,3 % pour les garderies. Dans 14,1 % des cas (n = 29) pour les CPE et dans 7,1 % des cas (n = 1) pour les garderies, la totalité des enfants accueillis ont un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

² À titre d'illustration :

Nombre de CPE		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations
165	x	1	=	165
5	x	2	=	10
1	x	3	=	3
171				178

TABLEAU 1.8**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU**

PROPORTION D'ENFANTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Moins de 25 %	35	19,7	12	75,0
De 25 à 49 %	25	14,0	1	6,3
De 50 à 74 %	41	23,0	0	0,0
De 75 à 99 %	57	32,0	2	12,5
100 %	20	11,2	1	6,3
TOTAL	178	100,0	16	100,0

Par ailleurs, 1,0 % des installations de CPE en milieu de travail répondants et aucune des garderies réservent la totalité de leurs places aux parents qui travaillent dans ce milieu; 30,9 % des installations de CPE en milieu de travail et 31,2 % des garderies accordent une priorité d'accès aux parents qui travaillent dans ce milieu, alors que 16,9 % des installations de CPE et 31,2 % des garderies ne réservent aucune place.

TABLEAU 1.9**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES**

	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Aucune	30	16,9	5	31,2
Moins de 25 %	23	12,9	3	18,7
De 25 à 49 %	24	13,5	1	6,3
De 50 à 74 %	31	17,4	1	6,3
De 75 à 99 %	11	6,2	0	0,0
100 %	2	1,1	0	0,0
Priorité	55	30,9	5	31,2
Au besoin	0	0,0	1	6,3
Sans réponse	2	1,1	0	0,0
TOTAL	178	100,0	16	100,0

Il existe des installations de CPE en milieu de travail dans 16 régions administratives du Québec (sauf en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) et des garderies en milieu de travail dans 7 régions administratives du Québec (voir le tableau 1.10).

Pour ce qui est des installations de CPE, la région de Montréal en compte 70, soit 39,3 % de l'ensemble des installations en milieu de travail. Suivent les régions de la Capitale-Nationale qui compte 28 installations (15,7 %) et de la Montérégie, avec 19 installations (10,7 % du total). On constate également que 22,6 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; cette proportion est de l'ordre de 21,5 % dans la région de Montréal et de 19,6 % dans la région de Laval.

En ce qui concerne les garderies, la région de Montréal en dénombre 9, soit 56,3 % du total des garderies en milieu de travail. Les régions de la Mauricie, de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et du Centre-du-Québec comptent chacune une garderie en milieu de travail. La Montérégie en compte deux.

Au total, 10 670 places en installation de CPE sont en milieu de travail, alors qu'il s'agit de 576 places pour les garderies.

TABLEAU 1.10**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION**

INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES GARDERIES	PROPORTION DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	TOTAL D'INSTALLATION ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
---	--------------------------------	--	--------------------------------	---------------------	---	---

RÉGION

Bas-Saint-Laurent	3	31	9,7	-	-	-	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	45	13,3	0	7	0,0	6
Capitale-Nationale	28	124	22,6	0	51	0,0	28
Mauricie	7	45	15,6	1	4	25,0	8
Estrie	6	64	9,4	1	6	16,7	7
Montréal	70	325	21,5	9	267	3,4	79
Outaouais	6	66	9,1	0	14	0,0	6
Abitibi-Témiscamingue	1	25	4,0	0	1	0,0	1
Côte-Nord	3	22	13,6	-	-	-	3
Nord-du-Québec	2	32	6,3	-	-	-	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	17	0,0	0	1	0,0	0
Chaudière-Appalaches	7	69	10,1	1	15	6,7	8
Laval	9	46	19,6	0	47	0,0	9
Lanaudière	6	56	10,7	1	31	3,2	7
Laurentides	3	74	4,1	0	25	0,0	3
Montérégie	19	213	8,9	2	97	2,1	21
Centre-du-Québec	2	36	5,6	1	10	10,0	3
Total	178	1 290	13,8	16	576	2,8	194

TABLEAU 1.11**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE MILIEU DE TRAVAIL
AUQUEL ELLES SONT LIÉES**

MILIEU	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Réseau de la santé et des services sociaux	49	27,5	0	0,0
Réseau de l'enseignement	53	29,8	8	50,0
Fonction publique	36	20,2	0	0,0
Entreprises privées exclusivement	23	12,9	4	25,0
Regroupement de milieux de travail	10	5,6	1	6,3
Autres catégories	1	0,6	0	0,0
CPE et garderies qui n'ont pas répondu	6	3,4	3	18,6
TOTAL	178	100,0	16	100,0

TABLEAU 1.12**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE**

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	4	
Alimentation	3	
Commerce de détail	2	1
Communication	2	
Communautaire, caritatif	-	2
Environnement	1	
Industrie de la haute technologie	2	
Industrie pharmaceutique	3	
Institutions financières	1	
Métallurgie	1	
Pâtes et papier	2	
Transport	1	
Usines	3	1
Autres	3	
TOTAL	28	4

1.5 VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Les confirmations de l'existence d'un empêchement touchent au total **497 personnes**, soit :

- 87 éducatrices de CPE et 23 éducatrices de garderies;
- 50 membres du personnel administratif de CPE et 14 membres du personnel administratif de garderies;
- 41 responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), 50 assistantes de RSG, 34 remplaçantes occasionnelles de RSG et 198 personnes majeures résidant avec des RSG de CPE.

Le tableau 1.13 présente les nombres et proportions de CPE et de garderies qui ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dans le cas du personnel éducateur ou de membres du personnel administratif, ainsi que le nombre de services ayant mentionné que l'analyse a effectivement révélé que ces empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Ainsi, 8,8 % des CPE ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour les éducatrices. Ce pourcentage est de 5,1 % pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 24 des 87 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel éducateur ont conclu que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée, alors que 13 des 50 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel administratif en sont venus à la même conclusion.

En ce qui a trait aux garderies, 4,0 % ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements parmi les éducatrices, tandis que ce pourcentage est de 2,4 % pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 6 garderies sur les 23 qui avaient reçu confirmation d'empêchements parmi le personnel éducateur mentionnent que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée, alors que 5 des 14 garderies qui avaient reçu la confirmation d'empêchements parmi leur personnel administratif ont conclu à une telle incompatibilité.

Le tableau 1.14 fournit le même type d'informations mais, cette fois-ci, pour les RSG, leurs assistantes, leurs remplaçantes occasionnelles et les personnes majeures résidant où a lieu le service de garde. Ce tableau révèle que ce sont principalement pour les personnes majeures que les CPE ont reçu confirmation de l'existence d'empêchements (20,1 %, soit 198 CPE où de tels empêchements ont été confirmés). Ce pourcentage est de 4,2 % pour les RSG, de 5,1 % pour leurs assistantes et de 3,4 % pour leurs remplaçantes occasionnelles.

Après l'analyse de ces dossiers, le nombre de CPE qui ont conclu que des personnes majeures résidant avec les RSG avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée par la RSG est de 40 sur 198. En ce qui a trait aux RSG, le nombre d'empêchements incompatibles s'élève à 6 sur les 41 CPE ayant reçu confirmation d'empêchements, les résultats pour les assistantes de RSG étant de 14 incompatibilités sur 50 CPE et de 11 incompatibilités sur 34 où des empêchements ont été confirmés pour les remplaçantes occasionnelles des RSG.

TABLEAU 1.13
DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR OU LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE						GARDERIES					
	PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF			PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF		
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ		CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	
	N ^{BRE}			%			N ^{BRE}			%		
Bas-Saint-Laurent	2	8,7	1	2	8,7	1	0	0,0	0	0	0,0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	5,7	2	3	8,6	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Capitale-Nationale	4	4,0	0	3	3,0	0	1	2,0	0	1	2,0	1
Mauricie	3	8,8	0	3	8,8	1	0	0,0	0	0	0,0	0
Estrie	1	2,0	1	0	0,0	0	0	0,0	0	1	16,7	0
Montréal	33	12,3	10	11	4,1	3	11	4,1	2	5	1,9	2
Outaouais	3	5,8	1	2	3,8	0	0	0,0	0	1	7,1	1
Abitibi-Témiscamingue	3	15,0	0	3	15,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Côte-Nord	4	19,0	2	2	9,5	2	0	0,0	0	0	0,0	0
Nord-du-Québec	3	12,5	1	4	16,7	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	4	8,7	1	2	4,3	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Laval	4	9,8	1	3	7,3	1	0	0,0	0	1	2,1	0
Lanaudière	4	10,5	0	3	7,9	1	2	6,5	1	1	3,2	0
Laurentides	7	13,2	2	2	3,8	1	4	16,0	2	2	8,0	1
Montérégie	6	4,2	1	7	4,9	3	3	3,1	1	2	2,1	0
Centre-du-Québec	4	16,7	1	0	0,0	0	2	20,0	0	0	0,0	0
TOTAL	87	8,8	24	50	5,1	13	23	4,0	6	14	2,4	5

TABLEAU 1.14

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LES RSG, LES ASSISTANTES, LES PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG ET LES REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG, SELON LA RÉGION

RÉGION	RSG			ASSISTANTES DES RSG			PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG			REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG		
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	3	13,0	0	1	4,3	0	5	21,7	1	0	0,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0,0	0	1	2,9	0	14	40,0	1	3	8,6	0
Capitale-Nationale	1	1,0	0	2	2,0	0	14	13,9	2	1	1,0	0
Mauricie	1	2,9	0	1	2,9	0	7	20,6	1	1	2,9	0
Estrie	0	0,0	0	0	0,0	0	12	23,5	5	2	3,9	1
Montréal	8	3,0	1	9	3,3	3	25	9,3	6	9	3,3	2
Outaouais	1	1,9	1	3	5,8	1	7	13,5	2	0	0,0	0
Abitibi-Témiscamingue	3	15,0	0	3	15,0	1	10	50,0	1	0	0,0	0
Côte-Nord	0	0,0	0	1	4,8	1	5	23,8	2	0	0,0	0
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0	0,0	0	3	27,3	0	1	9,1	0
Chaudière-Appalaches	7	15,2	1	1	2,2	0	16	34,8	3	4	8,7	2
Laval	0	0,0	0	3	7,3	1	8	19,5	0	2	4,9	0
Lanaudière	4	10,5	1	7	18,4	2	15	39,5	5	2	5,3	0
Laurentides	7	13,2	1	11	20,8	4	11	20,8	2	2	3,8	1
Montérégie	5	3,5	0	7	4,9	1	39	27,3	8	6	4,2	4
Centre-du-Québec	1	4,2	1	0	0,0	0	7	29,2	1	1	4,2	1
TOTAL	41	4,2	6	50	5,1	14	198	20,1	40	34	3,4	11

Le tableau 1.15 indique que 68,2 % des CPE et 37,5 % des garderies ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et que ce comité est le plus souvent interne (70,0 % pour les CPE et 79,2 % pour les garderies) ou régional (27,2 % pour les CPE et 14,8 % pour les garderies).

TABLEAU 1.15

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LE GENRE DE COMITÉ ET LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ *			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ		
		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	95,7	36,4	63,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	51,4	83,3	5,6	11,1	28,6	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	74,3	80,0	17,3	1,3	33,3	47,1	35,3	17,6
Mauricie	55,9	63,2	15,8	5,3	75,0	0,0	0,0	100,0
Estrie	88,2	17,8	82,2	0,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Montréal	58,7	74,7	23,4	1,9	36,0	78,1	17,7	3,1
Outaouais	84,6	25,0	72,7	2,3	14,3	100,0	0,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	60,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	76,2	87,5	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	70,8	52,9	47,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63,6	71,4	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	89,1	53,7	41,5	2,4	40,0	100,0	0,0	0,0
Laval	61,0	88,0	12,0	0,0	31,9	93,3	6,7	0,0
Lanaudière	68,4	96,2	0,0	3,8	41,9	92,3	7,7	0,0
Laurentides	66,0	91,4	8,6	0,0	32,0	87,5	12,5	0,0
Montérégie	66,4	85,3	10,5	4,2	47,4	80,4	13,0	6,5
Centre-du-Québec	70,8	88,2	5,9	5,9	50,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	68,2	70,0	27,2	2,2	37,5	79,2	14,8	5,6

* Lorsque ces pourcentages n'atteignent pas 100 %, les CPE ont précisé avoir recours à un autre type de comité; il s'agit d'un conseiller légal (régions de la Mauricie et de Chaudière-Appalaches).

1.6 PROGRAMME ÉDUCATIF

Les questions 19 et 19.1 des rapports d'activités des CPE (questions 20 et 20.1 des rapports d'activités des garderies) portent sur le programme éducatif. En premier lieu, nous avons voulu connaître l'application du programme éducatif que privilégient, d'une part, les CPE pour leur(s) installation(s) et, d'autre part, les garderies. L'information recueillie à ce sujet est résumée dans le tableau 1.16 qui peut cumuler plus d'une réponse par service de garde. Il appert ainsi que l'application du programme éducatif « Jouer, c'est magique » est la plus répandue (58,2 %), et est proportionnellement plus utilisée par les CPE (63,0 %) que par les garderies (50,9 %), ces dernières étant plus portées vers les applications propres à leur établissement (43,1 % des garderies, comparativement à 33,2 % des CPE).

Nous avons aussi demandé aux CPE et aux garderies de nous préciser dans quelle proportion leur personnel éducateur a reçu une formation sur les applications éducatives au cours de l'exercice financier 2005-2006. Cette proportion est de 50,9 % pour les CPE, comparativement à 51,6 % pour les garderies. Dans 30,7 % des CPE et 26,5 % des garderies, cette formation a été offerte à l'ensemble de leur personnel éducateur, alors que 37,8 % des CPE et 29,3 % des garderies n'ont offert aucune formation sur ces applications éducatives à leur personnel éducateur en 2005-2006.

On trouvera aux tableaux 1.17 et 1.18 la liste des exemples significatifs mentionnés par les CPE et les garderies à propos de la structuration des lieux et de la structuration des activités. Chaque service pouvait mentionner deux exemples.

TABLEAU 1.16**LISTE DES APPLICATIONS DU PROGRAMME ÉDUCATIF PRIVILÉGIÉES POUR LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES**

APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF PRIVILÉGIÉE	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Jouer, c'est magique	699	63,0	367	50,9	1 066	58,2
Programme d'activités du CPE / de la garderie	368	33,2	311	43,1	679	37,1
Activités projets	12	1,1	2	0,3	14	0,8
Montessori	4	0,4	28	3,9	32	1,7
Programme éducatif touchant plus particulièrement l'aspect socioaffectif	17	1,5	9	1,2	26	1,4
Reggio Emilia	6	0,5	3	0,4	9	0,5
Éco CPE	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Programme d'activités favorisant le langage et la lecture	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Waldorf	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Pédagogie d'éveil	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Umbra Luminaria	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Au Couturier	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La boîte à outils	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Éveil par les arts	0	0,0	1	0,1	1	0,1
TOTAL	1 110	100,0	721	100,0	1 831	100,0

TABLEAU 1.17**CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES LIEUX CITÉES PAR LES CPE ET LES GARDERIES COMME AYANT L'IMPORTANCE LA PLUS ÉLEVÉE³**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES LIEUX	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Lieux aménagés en coins d'activités qui permettent le libre choix	218	38,9	53	25,0	271	35,1
Aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants	70	12,5	39	18,4	109	14,1
Lieux favorisant l'accès direct des enfants au matériel de jeu	41	7,3	10	4,7	51	6,6
Matériel varié et adapté au développement des enfants	169	30,2	95	44,8	264	34,2
Cour bien aménagée	62	11,1	15	7,1	77	10,0
TOTAL	560	100,0	212	100,0	772	100,0

TABLEAU 1.18**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS ET DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE CITÉES PAR LES CPE ET LES GARDERIES COMME AYANT L'IMPORTANCE LA PLUS ÉLEVÉE⁴**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Activités se déroulent selon un horaire régulier	193	36,0	96	47,3	289	39,1
L'éducatrice dispose d'outils pour la planification	138	25,7	35	17,2	173	23,4
Enfants peuvent souvent choisir leurs activités	73	13,6	27	13,3	100	13,5
Toutes les formes de jeux sont encouragées	112	20,9	32	15,8	144	19,5
Jeux libres valorisés	20	3,7	13	6,4	33	4,5
TOTAL	536	100,0	203	100,0	739	100,0

³ 560 questionnaires pour les CPE et 212 pour les garderies sont numérotés correctement. Pour l'ensemble des questionnaires, le nombre de première mention est de :

Lieux aménagés en coins d'activités qui permettent le libre choix : CPE (589; 61,3%), garderies (368; 64,9%);
Aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants : CPE (411; 43,1%), garderies (349 (61,1%).

Lieux favorisant l'accès direct des enfants au matériel de jeu : CPE (381; 40,6%), garderies (309; 54,9%);

Matériel varié et adapté au développement des enfants : CPE (528; 55,2%), garderies (425; 74,6%);

Cour bien aménagée : CPE (403; 42,6%), garderies (328; 58,1%).

⁴ 536 questionnaires pour les CPE et 203 pour les garderies sont numérotés correctement. Pour l'ensemble des questionnaires, le nombre de première mention est de :

Activités se déroulent selon un horaire régulier : CPE (577; 60,5%), garderies (447; 78,1%);

L'éducatrice dispose d'outils pour la planification : CPE (522; 54,7%), garderies (384; 67,6%);

Enfants peuvent souvent choisir leurs activités : CPE (443; 46,5%), garderies (320; 57,1%);

Toutes les formes de jeux sont encouragées : CPE (477; 50,6%), garderies (361; 64,0%);

Jeux libres valorisés : CPE (346; 37,3%), garderies (303; 54,4%).

Les réponses révèlent que pour les CPE, ce sont les lieux aménagés en coins d'activités permettant le libre choix qui constituent la caractéristique la plus importante concernant la structuration des lieux; pour les garderies, il s'agit de la caractéristique ayant trait au matériel varié et adapté au développement des enfants. Quant à la structuration des activités, les CPE et les garderies accordent la première importance aux activités se déroulant selon un horaire régulier.

TABLEAU 1.19

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE CITÉES PAR LES CPE ET LES GARDERIES COMME AYANT L'IMPORTANCE LA PLUS ÉLEVÉE⁵

Principales caractéristiques de l'intervention éducative	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
L'intervention démocratique est privilégiée avec les enfants	301	57,0	61	31,6	362	50,2
Les modes d'encadrement et d'animation sont variés	58	11,0	24	12,4	82	11,4
L'adoption d'une attitude à l'égard des parents est préconisée	23	4,4	10	5,2	33	4,6
Il y a une période d'observation régulière de chaque enfant	19	3,6	11	5,7	30	4,2
Le développement de l'estime de soi est préconisé	127	24,1	87	45,1	214	29,7
TOTAL	528	100,0	193	100,0	721	100,0

⁵ 528 questionnaires pour les CPE et 193 pour les garderies sont numérotés correctement.

1.7 COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

Les questions 3 et 4 des rapports d'activités des CPE et les questions 4 et 5 des rapports d'activités des garderies se rapportent aux services offerts aux CPE et aux garderies par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux.

1.7.1 CPE

Le tableau 1.20 présente le nombre de CPE auxquels des services sont offerts par divers intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres milieux. Les CLSC apparaissent ainsi comme les principaux partenaires des CPE. En effet, plus des deux tiers des CPE ont accès aux ressources des CLSC pour les services professionnels destinés aux enfants (69,3 %) et le soutien pour le personnel (73,6 %). Précisons aussi que près de la moitié des CPE sont en lien avec les CLSC pour la visite des services de garde (48,1 %), la participation à des comités de travail (46,4 %) et dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (44,1 %).

Près de 45 % des CPE ont des liens avec les centres de réadaptation dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants ou pour le soutien au personnel (35,1 %). Ces deux types de services sont aussi recherchés par un CPE sur cinq auprès des Centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse (soit 20,9 % pour les services professionnels offerts aux enfants et 24,5 % pour le soutien au personnel).

En termes de nombre de mentions, en plus des CLSC, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les CPE sont les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les Centres jeunesse ou le Directeur de la protection de la jeunesse.

1.7.2 GARDERIES

Pour les garderies (tableau 1.22), la situation est relativement semblable à celle des CPE, bien que l'offre de services par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux garderies soit plus restreinte. En effet, le CLSC est encore l'organisme dont la collaboration est la plus importante, mais l'incidence de l'offre de ces services est plus faible pour les garderies, sauf en ce qui a trait à la visite de leur service de garde (41,3 %). Ainsi, un peu moins de la moitié des garderies reçoivent des services professionnels pour les enfants de la part d'un CLSC (45,8 %) et les services de soutien pour le personnel sont fournis dans 42,4 % des garderies.

De la même façon, les autres services des divers milieux sont proportionnellement moins mentionnés par les garderies que par les CPE, mais les services les plus fréquemment utilisés par les garderies sont aussi, après les CLSC, les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les Centres jeunesse ou le Directeur de la protection de la jeunesse.

TABLEAU 1.20
SERVICES OFFERTS AUX CPE PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ⁶	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des services de garde	460	48,1	44	4,6	99	10,4	22	2,3	197	20,6	83	8,7	30	3,1	27	2,8
Soutien pour le personnel	716	73,6	227	23,3	238	24,5	84	8,6	342	35,1	158	16,2	61	6,3	20	2,1
Services professionnels pour les enfants	675	69,3	75	7,7	204	20,9	128	13,1	433	44,5	98	10,1	48	4,9	31	3,2
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	424	44,1	15	1,6	63	6,5	20	2,1	62	6,4	165	17,2	178	18,5	12	1,2
Prêts de locaux ou d'équipements	198	19,7	6	0,6	11	1,2	39	4,1	50	5,2	159	16,7	33	3,5	75	3,5
Participation à des comités de travail	442	46,4	38	4,0	98	10,3	40	4,2	107	11,2	228	23,9	98	10,3	28	2,9
Aide aux parents	483	50,2	42	4,4	116	12,0	52	5,4	175	18,2	168	17,4	154	16,0	10	1,0
Autres	4	0,4	1	0,1	3	0,3	3	0,3	3	0,3	2	0,2	0	0	3	0,3

TABLEAU 1.21
FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	276	31,3	398	45,1	208	23,6
Direction de la santé publique	5	1,7	89	29,9	204	68,5
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	29	7,1	151	37,0	228	55,9
Centre hospitalier	18	8,3	81	37,5	117	54,2
Centre de réadaptation	131	25,5	231	44,9	152	29,6
Organisme communautaire	93	20,4	211	46,4	151	33,2
Maison de la famille	23	8,4	118	43,1	133	48,5
Autres	29	23,4	74	59,7	23	18,5

⁶ La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : municipalité (30), pompier (8), policier et sécurité publique (3), commission scolaire, écoles et cégep (57), dentiste et hygiéniste dentaire (1), spécialiste de la santé (21), caisse populaire (1), Office des personnes handicapées du Québec (1), Immigration (3).

TABLEAU 1.22

SERVICES OFFERTS AUX GARDERIES PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ⁷	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visites des services de garde	238	41,3	32	5,6	51	8,9	27	4,7	72	12,5	54	9,4	11	1,9	24	4,1
Soutien pour le personnel	244	42,4	82	14,2	71	12,3	44	7,6	76	13,2	59	10,2	14	2,4	14	2,5
Services professionnels pour les enfants	264	45,8	46	8,0	73	12,7	79	13,7	122	21,2	51	8,9	11	1,9	36	6,3
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	166	28,8	16	2,8	30	5,2	17	3,0	27	4,7	43	7,5	28	4,9	7	1,1
Prêts de locaux ou d'équipements	48	8,3	5	0,9	4	0,7	4	0,7	12	2,1	42	7,3	8	1,4	10	1,8
Participation à des comités de travail	90	15,6	7	1,2	10	1,7	10	1,7	25	4,3	33	5,7	5	0,9	0	0,0
Aide aux parents	180	31,2	30	5,2	42	7,3	33	5,7	46	8,0	42	7,3	24	4,2	0	0,0

TABLEAU 1.23

FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	43	10,5	192	46,7	176	42,8
Direction de la santé publique	5	4,1	54	43,9	64	52,0
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	10	7,4	55	40,4	71	52,2
Centre hospitalier	6	5,4	54	48,2	52	46,4
Centre de réadaptation	43	28,9	56	37,6	50	33,6
Organisme communautaire	16	11,9	66	48,9	53	39,3
Maison de la famille	2	3,8	23	44,2	27	51,9
Autres	9	16,7	32	59,3	13	24,0

⁷ La catégorie « autres » pour les garderies est composée des organismes suivants : pompier (5), policier et sécurité publique (3), commission scolaire, écoles et cégep (2), dentiste et hygiéniste dentaire (6), spécialiste de la santé (11).

1.8 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

TABLEAU 1.24

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET NOMBRE DE PLAINTES REÇUES DANS LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE CPE ET LES GARDERIES

	%	Nombre de plaintes reçues en 2005-2006
CPE ayant une politique de traitement des plaintes pour les installations	88,2	924
CPE ayant une politique de traitement des plaintes pour la garde en milieu familial	95,5	853
Garderies ayant une politique de traitement des plaintes	66,3	226

Une question du rapport d'activités avait pour but de recueillir de l'information au sujet de la politique de traitement des plaintes dans les CPE et les garderies. Les résultats présentés au tableau 1.24 montrent que 88,2 % des CPE ont une politique de traitement des plaintes pour leurs installations, que 95,5 % d'entre eux en ont une pour la garde en milieu familial contre 66,3 % des garderies.

CHAPITRE II

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous dressons le profil des familles utilisant des services de garde et nous détaillons la provenance des usagers, c'est-à-dire la provenance des enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies, selon les divers territoires de CLSC ou de MRC. Par la suite, nous traitons de la répartition régionale des composantes en milieu familial de CPE et de la répartition des CPE et des garderies, selon les classes d'âge des enfants et le nombre de jours de garde par semaine. Les deux dernières sections portent sur les mouvements des usagers et les listes d'attente.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services d'une installation de CPE ou d'une garderie, selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats pour l'ensemble du Québec, nous estimons à 175 953 le nombre de familles qui utilisent les services de garde⁸. De ce nombre, 37,8 % utilisent des services des installations de CPE, 43,5 % des services de garde en milieu familial et 18,7 % des familles utilisent des services des garderies.

TABLEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES D'UNE INSTALLATION DE CPE, DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL OU D'UNE GARDERIE, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE		GARDERIE	TOTAL
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL		
Bas-Saint-Laurent	1 389	2 423	0	3 812
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 252	3 480	328	6 060
Capitale-Nationale	6 213	6 922	2 228	15 363
Mauricie	2 100	2 763	232	5 095
Estrie	3 092	3 644	255	6 991
Montréal	18 035	11 623	15 202	44 860
Outaouais	3 072	4 309	568	7 949
Abitibi-Témiscamingue	1 342	1 917	68	3 327
Côte-Nord	871	1 147	0	2 018
Nord-du-Québec	1 337	243	0	1 580
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	640	1 209	25	1 874
Chaudière-Appalaches	3 090	4 461	646	8 197
Laval	2 418	3 767	2 608	8 793
Lanaudière	3 081	4 864	1 680	9 625
Laurentides	4 035	5 845	1 499	11 379
Montérégie	11 251	14 818	5 607	31 676
Centre-du-Québec	1 901	2 621	430	4 952
TOTAL DES FAMILLES	65 993	76 056	31 376	173 425
Ensemble des familles du Québec⁹	66 489	76 593	32 871	175 953

⁸ L'écart restreint est dû au haut taux de réponse.

⁹ Il s'agit de l'extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de l'ensemble des services.

Les installations de CPE desservent en moyenne 50 familles, les composantes en milieu familial 87 et les garderies 55 familles (tableau 2.2).

TABLEAU 2.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE DE FAMILLE		
	CPE		GARDERIE
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	
Moins de 50 places	38	21	31
De 50 à 59 places	49	44	50
60 places	52	51	54
De 61 à 99 places	61	67	70
De 100 à 149 places	86	95	106
150 places et plus	168	176	0
MOYENNE TOTALE DE FAMILLES	50	87	55

2.2 USAGERS

2.2.1 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

2.2.1.1 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

Le tableau 2.3 précise qu'au total, 68,1 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le même territoire de CLSC que le service qu'ils fréquentent; 24,9 % habitent un autre territoire de CLSC et 7,1 % habitent une autre région administrative. Nous pouvons noter une stabilité quant au nombre d'enfants habitant le même territoire de CLSC que le service fréquenté (68,1 % en 2005 et 68,1% en 2004).

Les enfants d'une autre région administrative proviennent majoritairement de la Montérégie ou de l'Estrie (43,9 %); Laval suit avec 42,4 %, alors que 8,7 % proviennent de la région de Lanaudière et 4,8 % des Laurentides.

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, la majorité des enfants provenant d'une autre région administrative sont de la région des Laurentides (51,7 %); 20,2 % proviennent de Montréal, 15,6 % de Lanaudière et 12,4 % de la Montérégie.

Tout comme l'an passé, on remarque que les garderies (77,0 %) reçoivent plus souvent que les installations de CPE (60,7 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (19,1 %) ou une autre région administrative (3,9 %).

TABLEAU 2.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN AUTRE TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Installations de CPE	13 933	60,7	6 802	29,6	2 228	9,7	22 963	371
Garderies	14 689	77,0	3 651	19,1	744	3,9	19 084	314
Région								
Montréal	24 349	67,0	9 534	26,2	2 463	6,8	36 346	602
Laval	4 273	75,0	919	16,1	509	8,9	5 701	83
TOTAL D'ENFANTS	28 622	68,1	10 453	24,9	2 972	7,1	42 047	685

2.2.1.2 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec, selon qu'ils habitent ou non la même localité que le service, et ce, pour les installations de CPE. Quant au tableau 2.5, il présente la même information pour les garderies.

Près de quatre enfants sur cinq (79,4 %) qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval habitent la localité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. En effet, les enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions de la Capitale-Nationale (73,4 %), de Lanaudière (73,6 %), de la Montérégie (75,6 %) et des Laurentides (75,1 %) habitent proportionnellement moins souvent dans la même localité que l'installation qu'ils fréquentent, alors qu'une très haute proportion des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (99,7 %) et du Saguenay–Lac Saint-Jean (90,9 %) demeurent dans la même localité que l'installation du CPE qu'ils fréquentent.

TABLEAU 2.4**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)**

	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
RÉGION								
Bas-Saint-Laurent	1 328	81,3	301	18,4	5	0,3	1 634	31
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 492	90,9	248	9,1	-	-	2 740	45
Capitale-Nationale	5 311	73,4	1 745	24,1	175	2,4	7 231	123
Mauricie	2 068	83,9	382	15,5	15	0,6	2 465	45
Estrie	2 746	76,1	821	22,7	42	1,2	3 609	64
Outaouais	3 279	90,1	360	9,9	-	-	3 639	65
Abitibi-Témiscamingue	1 434	86,0	233	14,0	-	-	1 667	25
Côte-Nord	945	95,6	44	4,4	-	-	989	22
Nord-du-Québec	1 623	99,7	5	0,3	-	-	1 628	31
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	658	88,4	86	11,6	-	-	744	17
Chaudière-Appalaches	2 950	79,1	724	19,4	55	1,5	3 729	69
Lanaudière	2 609	73,6	816	23,0	118	3,3	3 543	55
Laurentides	3 591	75,1	1 115	23,3	73	1,5	4 779	74
Montréal	10 068	75,6	2 990	22,4	262	2,0	13 320	212
Centre-du-Québec	1 804	77,8	494	21,3	20	0,9	2 318	36
TOTAL D'ENFANTS	42 906	79,4	10 364	19,2	765	1,4	54 035	914

Le tableau 2.5 révèle que plus de huit enfants sur dix habitent la même localité que leur garderie (81,8 %). Soulignons que tous les enfants (100 %) fréquentant une garderie en Abitibi-Témiscamingue et une très forte proportion en Mauricie (97,4 %) demeurent dans la même localité que leur service de garde; les proportions les plus faibles se trouvent en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (74,2 %), dans la région de Chaudière-Appalaches (78,6 %), dans la région de la Capitale-Nationale (78,7 %), en Montérégie (79,0 %) et en Estrie (79,3 %).

TABLEAU 2.5**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)**

	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE
RÉGION								
Saguenay-Lac-Saint-Jean	382	96,0	16	4,0	-	-	398	6
Capitale-Nationale	2 011	78,7	462	18,1	83	3,2	2 556	50
Mauricie	258	97,4	7	2,6	-	-	265	4
Estrie	230	79,3	60	20,7	-	-	290	6
Outaouais	599	91,7	54	8,3	-	-	653	13
Abitibi-Témiscamingue	83	100,0	-	-	-	-	83	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	74,2	8	25,8	-	-	31	1
Chaudière-Appalaches	607	78,6	152	19,7	13	1,7	772	14
Lanaudière	1 666	86,3	256	13,3	9	0,5	1 931	31
Laurentides	1 369	81,5	302	18,0	9	0,5	1 680	22
Montréal	5 033	79,0	1 248	19,6	91	1,4	6 372	96
Centre-du-Québec	447	87,1	52	10,1	14	2,7	513	10
TOTAL D'ENFANTS	12 708	81,8	2 617	16,8	219	1,4	15 544	254

2.2.2 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LES TERRITOIRES

Rappelons qu'en 2005-2006, la garde en milieu familial est coordonnée par les CPE. L'information porte sur les localités où exercent les 13 798 RSG pour lesquelles nous possédons de l'information. Le tableau 2.6 expose les principaux résultats obtenus, selon les régions administratives.

TABLEAU 2.6

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DE MRC, DE CLSC ET DE MUNICIPALITÉS OÙ LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL SONT OFFERTS, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE RSG	NOMBRE DE MRC OU CLSC	NOMBRE DE MRC OU CLSC DESSERVIS	% DE COUVERTURE DES MRC OU CLSC	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS DESSERVIES	% DE COUVERTURE DES MUNICIPALITÉS
Bas-Saint-Laurent	470	8	8	100	143	87	60,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	575	4	4	100	67	49	73,1
Capitale-Nationale	1 319	7	7	100	68	65	95,6
Mauricie	546	6	6	100	44	44	100
Estrie	684	7	7	100	101	80	79,2
Montréal	1 724	35	35	100	-	-	-
Outaouais	741	5	5	100	78	42	53,8
Abitibi-Témiscamingue	353	5	5	100	101	52	51,5
Côte-Nord	240	6	6	100	56	25	44,6
Nord-du-Québec	50	3	1	33,3	31	6	19,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	213	6	6	100	63	41	65,1
Chaudière-Appalaches	929	11	11	100	156	129	82,7
Laval	710	4	4	100	-	-	-
Lanaudière	869	6	6	100	72	52	72,2
Laurentides	1 071	8	8	100	85	59	69,4
Montérégie	2 784	15	15	100	198	177	89,4
Centre-du-Québec	520	5	5	100	88	64	72,7
TOTAL	13 798	141	139	98,6	1 351	972	71,9

Comme on peut le constater, les régions de Montréal et de Laval recouvrent des territoires de CLSC. De plus, l'ensemble du territoire de Montréal et de Laval est couvert par des services de garde en milieu familial. Pour les autres régions administratives, le tableau révèle que les MRC du Québec ont accès à des services de garde en milieu familial, sauf la région administrative du Nord-du-Québec (33 %).

En ce qui a trait aux municipalités où ces services sont accessibles, les pourcentages varient entre 19,4 % dans la région du Nord-du-Québec et 100 % dans la région de la Mauricie.

2.3 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

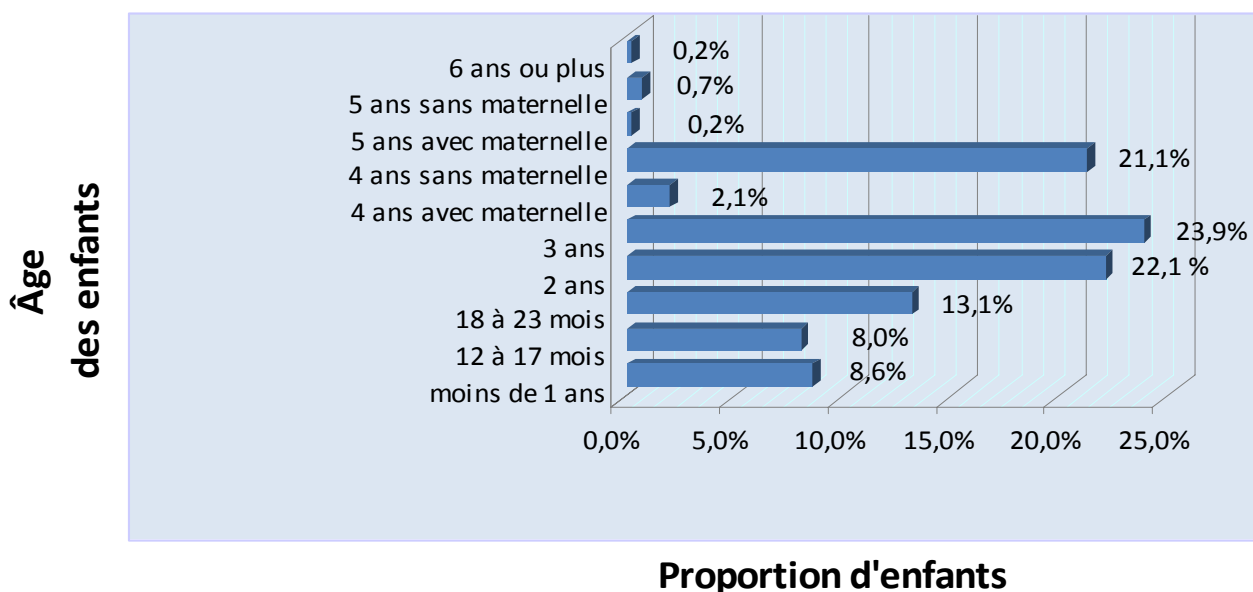
Cette section répertorie le nombre d'enfants accueillis pendant la période du 20 au 26 mars 2006 selon le nombre de jours de fréquentation par semaine (questions 6 [CPE] et 7 [garderies]) et selon leur âge au 30 septembre 2005 (questions 7 [CPE] et 8 [garderies]).

2.3.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2005

Le graphique 2.1 montre que près de la moitié des enfants qui fréquentent un service de garde ont entre 3 et 4 ans (47,1 %). Les enfants de 2 ans représentent 22,1 % des usagers pour l'ensemble des services. Les enfants de moins de 2 ans représentent plus du quart des usagers (29,7 %), alors que les enfants de 5 ans ou plus représentent que 1,1 % des usagers des services de garde. Cette situation est relativement semblable à celle de l'an passé.

GRAPHIQUE 2.1

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2005



Les installations et les composantes en milieu familial de CPE accueillent plus de 82 % de l'ensemble des enfants en service de garde régis, soit 38,6 % et 44,1 % respectivement. Les composantes en milieu familial de CPE sont les services de garde qui accueillent le plus grand nombre d'enfants de 6 ans et plus et 57,9 % des enfants de moins de 2 ans. À titre de comparaison, notons que 12,4 % des enfants de moins de 2 ans sont en garderie alors que ce pourcentage est de 29,7 % dans les installations de CPE.

TABLEAU 2.7

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2005

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 1 an	4 644	27,2	1 349	7,9	11 096	64,9	17 089
12 à 17 mois	4 976	31,1	1 657	10,4	9 376	58,6	16 009
18 à 23 mois	7 976	30,5	4 361	16,7	13 837	52,9	26 174
2 ans	16 453	37,3	7 380	16,7	20 269	46,0	44 102
3 ans	19 918	41,8	9 600	20,2	18 091	38,0	47 609
4 ans avec maternelle	1 726	44,3	1 184	30,4	982	25,2	3 892
4 ans sans maternelle	20 571	48,5	8 593	20,3	13 265	31,3	42 429
5 ans avec maternelle	141	36,9	81	21,2	160	41,9	382
5 ans sans maternelle	491	35,5	420	30,3	474	34,2	1 385
6 ans et plus	50	12,2	3	0,7	358	87,1	411
TOTAL	76 946	38,6	34 628	17,4	87 908	44,1	199 482

Il faut extrapoler les données du tableau 2.7 si on veut obtenir le nombre total d'enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2006 et non seulement le nombre d'enfants dans les services de garde ayant complété le rapport d'activités.

Le tableau 2.8 présente donc la distribution du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde, selon leur âge au 30 septembre 2005. Ainsi, un total de 201 502 enfants utilisent les 200 105 places disponibles au 31 mars 2006 au Québec de l'ensemble des services de garde. L'écart restreint entre les données des deux tableaux s'explique par le haut taux de réponse obtenu cette année.

Aussi, l'écart entre le nombre d'enfants et le nombre de places est lié au fait que certains enfants fréquentent les services de garde à temps partiel : une même place peut être occupée par plus d'un enfant.

TABLEAU 2.8**EXTRAPOLATION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MARS 2006, SELON LEUR ÂGE**

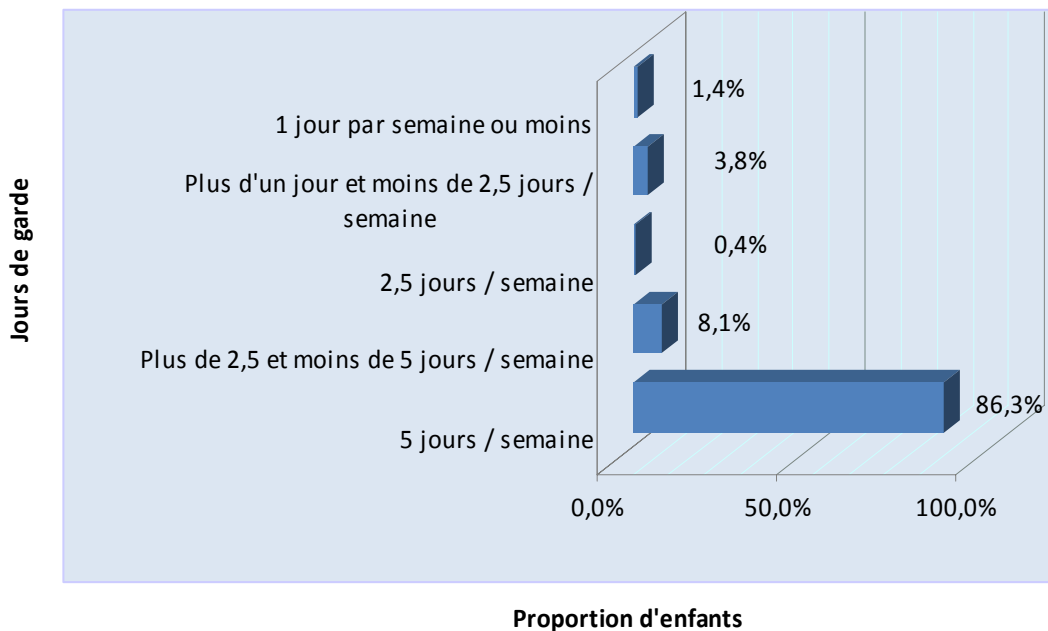
GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL CPE ET GARDERIES	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 703	6,0	1 423	4,1	11 223	12,6	17 349	8,6
1 an	13 115	16,8	6 018	17,3	23 479	26,4	42 612	21,1
2 ans	16 661	21,4	7 380	21,3	20 501	23,1	44 542	22,1
3 ans	20 169	25,9	9 600	27,7	18 298	20,6	48 067	23,9
4 ans	22 578	29,0	9 777	28,2	14 410	16,2	46 765	23,2
5 ans et plus	660	0,8	504	1,5	1 003	1,1	2 167	1,1
TOTAL	77 886	100,0	34 702	100,0	88 914	100,0	201 502	100,0

2.3.2 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LA FRÉQUENTATION

Comme on le voit dans le graphique 2.2, la grande majorité des enfants qui fréquentent les services de garde régis sont inscrits à temps complet (86,3 % des enfants fréquentant leur service de garde 5 jours par semaine). Au fil des années, ce pourcentage a augmenté : en 2000, il était de 70,3 %, en 2002, de 79,8 % et de 84 % en 2004. Alors que 5,2 % des enfants sont accueillis moins de 2,5 jours par semaine, 8,5 % le sont 2,5 jours ou plus, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.2

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE



Le tableau 2.9 montre que ces proportions diffèrent un peu selon le type de service de garde fréquenté. Ainsi, dans les garderies, 92,3 % des enfants fréquentent les services de garde 5 jours par semaine, comparativement à 83,2 % pour ceux qui fréquentent les installations de CPE et à 86,7 % pour ceux qui fréquentent les composantes en milieu familial de CPE.

TABLEAU 2.9**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE**

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	64 084	83,2	31 969	92,3	76 276	86,7	172 329	86,3
Plus de 2,5 jours et moins de 5 jours/semaine	7 380	9,6	1 702	4,9	7 112	8,1	16 194	8,1
2,5 jours/semaine	317	0,4	146	0,4	384	0,4	847	0,4
Plus d'un jour/semaine et moins de 2,5 jours/semaine	4 041	5,2	656	1,9	2 812	3,2	7 509	3,8
Un jour/semaine ou moins	1 176	1,5	155	0,4	1 429	1,6	2 760	1,4
TOTAL	76 998	100,0	34 628	100,0	88 013	100,0	199 639	100,0

2.4 MOUVEMENT DES USAGERS DES CPE ET DES GARDERIES

En analysant les réponses obtenues aux questions 8 et 9 des rapports d'activités, nous pouvons mesurer les mouvements des usagers des services de garde. Cependant, nous devons préciser que les calculs de cette section ne portent que sur les CPE et les garderies qui n'ont déclaré aucune augmentation de leur capacité d'accueil ni aucune ouverture de composante entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, afin de documenter les mouvements d'usagers qui ne sont pas liés à ces changements. En conséquence, les tableaux 2.10, 2.11 et 2.12 ont été calculés sur la base de :

- 1 198 installations de CPE sur les 1 290 installations ayant remis leur rapport d'activités, soit 92,9 % des installations de CPE;
- 771 composantes en milieu familial de CPE sur 882, soit 87,4 % des composantes en milieu familial de CPE ayant remis leur rapport d'activités;
- 538 garderies sur 576, ce qui représente 93,4 % des garderies ayant remis leur rapport d'activités.

Les quatre premières colonnes des tableaux 2.10, 2.12 et 2.14 présentent, selon les modes de garde, le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} avril 2005, ceux inscrits au 31 mars 2006 ainsi que le nombre d'enfants ayant quitté le service et ceux qui y ont été inscrits en cours d'année. Nous avons ensuite calculé les pourcentages de départs et d'arrivées de même que la différence obtenue entre ces deux derniers renseignements.

On remarque que les départs sont toujours comblés par de nouvelles inscriptions, comme en témoignent les pourcentages suivants :

	<u>% de départs</u>	<u>% d'arrivées</u>
Composantes en milieu familial CPE	49,5	52,6
Installations de CPE	41,7	44,8
Garderies	40,7	49,1

C'est dans les garderies que l'on constate le plus de mouvements et le plus de fluctuations entre les départs et les arrivées (8,4 points d'écart).

Sur le plan régional, parmi les installations de CPE (tableau 2.10), on note une plus grande proportion d'arrivées que de départs dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (12,2 points d'écart) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (6,9 points d'écart) alors que la région qui a été la plus marquée par un résultat négatif est la région du Bas-Saint-Laurent (-1,4 points d'écart).

En ce qui a trait aux composantes en milieu familial de CPE (tableau 2.12), les plus grands écarts positifs sont dans les régions de Chaudière-Appalaches (9,1 points d'écart), de l'Outaouais (8,2 points d'écart) et de la Côte-Nord (6,6 points d'écart). On trouve les plus grands écarts négatifs dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-1,9 point d'écart) et de l'Abitibi-Témiscamingue (-1,7 point d'écart).

C'est pour les garderies qu'on observe les plus fortes fluctuations entre les départs et les arrivées en cours d'année (tableau 2.14), l'Outaouais étant la région au solde positif le plus élevé (49,3 points d'écart) suivie des Laurentides (30,3 points d'écart). Notons qu'aucune région n'affiche un résultat négatif.

Les tableaux 2.11, 2.13 et 2.15 présentent pour leur part les raisons évoquées pour expliquer les départs de même que le nombre de départs associés à chacune de ces raisons. Il appert ainsi que, quel que soit le type de service de garde fréquenté, les départs pour la maternelle sont les plus fréquents (soit 46,5 % de l'ensemble des 86 083 départs expliqués). Ce pourcentage est toutefois moins élevé dans le cas des composantes en milieu familial de CPE, étant donné que la proportion de raisons inconnues expliquant les départs est plus forte. De plus, la quasi-totalité (89,9 %) des services de garde ayant répertorié au moins une cause de départ des enfants, soit 2 286, ont été touchés. Les départs pour la maternelle touchent cependant proportionnellement moins d'enfants dans les composantes en milieu familial de CPE (28,5 % des départs, par rapports à 64,9 % dans les installations de CPE et 60,7 % dans les garderies).

Près des deux tiers des services de garde (60,2 %) ont aussi été touchés par des déménagements des parents, qui représentent 7,3 % des départs expliqués. Par ailleurs, plus de la moitié des services de garde (56,2 %) ont vu des enfants changer de service de garde, ce qui explique 11,7 % des départs. Dans les composantes en milieu familial, 2,1 % des départs sont liés au fait que la RSG a cessé d'être reconnue.

TABLEAU 2.10**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2005	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2006	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	1 424	1 410	753	733	52,9	51,5	-1,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 684	2 757	945	1 016	35,2	37,9	2,7
Capitale-Nationale	7 065	7 267	3 091	3 293	43,8	46,6	2,8
Mauricie	2 398	2 482	1 055	1 046	44,0	43,6	-0,4
Estrie	3 577	3 594	1 755	1 780	49,1	49,8	0,7
Montréal	19 481	20 153	8 252	8 925	42,4	45,8	3,4
Outaouais	3 399	3 634	1 283	1 507	37,7	44,3	6,6
Abitibi-Témiscamingue	1 590	1 672	722	799	45,4	50,3	4,9
Côte-Nord	890	999	424	533	47,6	59,9	12,3
Nord-du-Québec	1 446	1 623	675	852	46,7	58,9	12,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	699	747	291	339	41,6	48,5	6,9
Chaudière-Appalaches	3 450	3 599	1 375	1 527	39,9	44,3	4,4
Laval	2 798	2 840	1 048	1 090	37,5	39,0	1,5
Lanaudière	3 532	3 533	1 606	1 607	45,5	45,5	0,0
Laurentides	4 715	4 779	1 784	1 831	37,8	38,8	1,0
Montréal	12 927	13 351	4 946	5 401	38,3	41,8	3,5
Centre-du-Québec	2 271	2 325	1 007	1 061	44,3	46,7	2,4
TOTAL	74 346	76 765	31 012	33 340	41,7	44,8	3,1

TABLEAU 2.11**RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES INSTALLATIONS DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	1 141	20 156	64,9
Déménagement des parents	757	2 387	7,7
Changement de service de garde	604	2 474	8,0
Prématernelle	192	721	2,3
Camp de jour ou entente pour l'été seulement	144	906	2,9
Retour à la maison	511	1 487	4,8
Raison inconnue	412	2 769	8,9
Clientèle poupons exclusivement	6	19	0,1
Remplacement d'enfants	2	6	0,0
RSG cesse d'être reconnue	2	3	0,0
Changement d'horaire de travail	2	23	0,1
Autres	27	122	0,4
TOTAL	2 110	31 073	100,0

TABLEAU 2.12

MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2005	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2006	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	2 841	2 866	1 120	1 145	39,4	40,3	0,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 949	3 926	1 632	1 609	41,3	40,7	-0,6
Capitale-Nationale	7 803	7 996	3 574	3 766	45,8	48,3	2,5
Mauricie	3 248	3 187	1 433	1 460	44,1	45,0	0,9
Estrie	4 274	4 372	2 088	2 188	48,9	51,2	2,3
Montréal	11 976	12 453	7 531	8 062	62,9	67,3	4,4
Outaouais	4 438	4 886	2 848	3 215	64,2	72,4	8,2
Abitibi-Témiscamingue	2 266	2 228	1 087	1 049	48,0	46,3	-1,7
Côte-Nord	1 299	1 384	542	627	41,7	48,3	6,6
Nord-du-Québec	300	307	141	148	47,0	49,3	2,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 203	1 181	381	359	31,7	29,8	-1,9
Chaudière-Appalaches	5 056	5 243	1 695	2 152	33,5	42,6	9,1
Laval	4 255	4 305	2 099	2 149	49,3	50,5	1,2
Lanaudière	5 424	5 691	2 765	3 002	51,0	55,3	4,3
Laurentides	6 717	6 788	3 289	3 403	49,0	50,7	1,7
Montréal	16 510	17 305	8 008	8 751	48,5	53,0	4,5
Centre-du-Québec	3 152	3 175	1 457	1 477	46,2	46,9	0,7
TOTAL	84 711	87 293	41 960	44 562	49,5	52,6	3,1

TABLEAU 2.13

RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE DE COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	678	11 970	28,5
Déménagement des parents	381	2 232	5,3
Changement de service de garde	531	6 239	14,9
Prématernelle	95	484	1,2
Camp de jour ou entente pour l'été seulement	40	151	0,4
Retour à la maison	250	1 207	2,9
Raison inconnue	628	18 508	44,1
Clientèle poupons exclusivement	9	82	0,2
Remplacement d'enfants	2	101	0,2
RSG cesse d'être reconnue	97	870	2,1
Autres	21	150	0,4
TOTAL	771	41 994	100,0

TABLEAU 2.14**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2005	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2006	NOMBRE D'ENFANTS AYANT QUITTÉ EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	319	402	139	214	43,6	67,1	23,5
Capitale-Nationale	2 359	2 533	924	1 063	39,2	45,1	5,9
Mauricie	240	265	99	124	41,3	51,7	10,4
Estrie	236	291	100	155	42,4	65,7	23,3
Montréal	15 461	16 318	6 723	7 550	43,5	48,8	5,3
Outaouais	442	660	174	392	39,4	88,7	49,3
Abitibi-Témiscamingue	80	80	25	25	31,3	31,3	0,0
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29	31	8	10	27,6	34,5	6,9
Chaudière-Appalaches	716	772	257	314	35,9	43,9	8,0
Laval	2 669	2 900	1 021	1 262	38,3	47,3	9,0
Lanaudière	1 736	1 931	661	855	38,1	49,3	11,2
Laurentides	1 292	1 668	489	880	37,8	68,1	30,3
Montérégie	5 965	6 350	2 277	2 662	38,2	44,6	6,4
Centre-du-Québec	432	513	119	200	27,5	46,3	18,8
TOTAL	31 976	34 714	13 016	15 706	40,7	49,1	8,4

TABLEAU 2.15**RAISONS DE DÉPARTS ÉVOQUÉES DANS LES GARDERIES QUI N'ONT CONNU AUCUNE AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

RAISONS ÉVOQUÉES POUR EXPLIQUER LES DÉPARTS	NOMBRE DE GARDERIES	NOMBRE DE DÉPARTS	% DES DÉPARTS
Enfants quittant pour la maternelle	467	7 902	60,7
Déménagement des parents	391	1 641	12,6
Changement de service de garde	293	1 364	10,5
Prématernelle	147	481	3,7
Camp de jour ou entente pour l'été seulement	62	108	0,8
Retour à la maison	238	797	6,1
Raison inconnue	147	713	5,5
Clientèle poupons exclusivement	7	10	0,1
TOTAL	573	13 016	100,0

2.5 LISTES D'ATTENTE

Les questions 17 et 18 des rapports d'activités portent sur les listes d'attente dans les CPE et dans les garderies. En ce qui concerne les CPE, 98,5 % d'entre eux ont une liste d'attente pour les places en installation. Pour près des deux tiers d'entre eux (64,6 %), cette liste compte 400 inscriptions d'enfants ou moins. Les listes ont en moyenne 396 enfants inscrits par CPE (voir le tableau 2.16).

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 64,5 % affirment avoir une procédure formelle de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie entre une et 4 semaines pour 13,0 % des CPE, entre 5 et 25 semaines pour 22,5 % d'entre eux, entre 26 et 51 semaines pour 22,5 % des CPE. Pour 39,8 % des CPE, elle est d'un an, tandis qu'elle est de deux ans pour 4 CPE (0,7%). La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 31,7 semaines. Précisons par ailleurs que 1,6 % ont mentionné mettre cette liste à jour au besoin ou faire partie d'une coopérative; il s'agit ici d'un service externe et centralisé d'inscription et de gestion de listes d'attente.

TABLEAU 2.16

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LEUR LISTE D'ATTENTE

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
100 et moins	198	22,7	208	43,7
Entre 101 et 200	162	18,6	96	20,2
Entre 201 et 400	203	23,3	108	22,7
Entre 401 et 600	118	13,5	35	7,4
Entre 601 et 800	61	7,0	17	3,6
Plus de 800	131	15,0	12	2,5
TOTAL	873	100,0	476	100,0

Du côté des garderies, 91,1 % ont une liste d'attente. Parmi celles-ci, plus de 8 garderies sur 10 (86,6 %) ont 400 inscriptions ou moins sur leur liste. La moyenne d'enfants inscrits sur cette liste est de 212.

Dans l'ensemble, 7 garderies sur 10 (70,7 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence moyenne de mise à jour de la liste d'attente en garderie est de 24,8 semaines. Plus précisément, la fréquence de mise à jour de cette liste varie entre une et 4 semaines pour 17,5 % des garderies, entre 5 et 25 semaines pour 38,1 % d'entre elles, entre 26 et 51 semaines pour 17,5 %. Pour 25,2 % des garderies, elle est d'un an ou plus, de deux ans pour trois garderies ou au besoin pour une garderie.

La liste d'attente est majoritairement gérée de façon interne. Dans les CPE, la liste d'attente est gérée à l'interne au moyen d'outils informatiques dans 59,7 % des cas, comparativement à 30,1 % des garderies. Plus souvent qu'autrement, la liste d'attente est maintenue de façon manuelle dans les garderies (68,8 %).

TABLEAU 2.17**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE MODE DE GESTION DE LEUR LISTE D'ATTENTE**

MODE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
À l'interne de façon manuelle	330	34,5	361	68,8
À l'interne au moyen d'outils informatiques	571	59,7	158	30,1
Grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente	12	1,3	1	0,2
Coop Enfance-Famille	38	4,0	1	0,2
Autres sources externes	3	0,3	3	0,6
Aucune réponse	2	0,2	1	0,2
TOTAL	956	100,0	525	100,0

Dans l'ensemble, plus de neuf CPE et garderies sur dix ont une procédure établie de gestion de leur liste d'attente. En effet, 97,4 % des CPE et 91,2 % des garderies ont une procédure établie.

TABLEAU 2.18**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE FAIT QU'ILS DISPOSENT OU NON D'UNE PROCÉDURE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE**

MODE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Dispose d'une procédure établie de gestion de la liste d'attente	931	97,4	478	91,2
Ne dispose pas d'une procédure établie de gestion de la liste d'attente	25	2,6	46	8,8
TOTAL	956	100,0	524	100,0

CHAPITRE III

PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

Nous examinons dans ce chapitre diverses questions concernant le personnel des services de garde. La première section explore les conditions de travail : elle fournit une analyse des congés, des vacances et des autres avantages sociaux; l'analyse s'étend aussi à l'ancienneté du personnel, à l'établissement des conditions de travail et aux procédures d'évaluation du personnel. Dans la section suivante, nous traitons de la qualification et de la formation du personnel éducateur des services de garde.

3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 CONGÉS, VACANCES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

CONGÉS

Les **responsables de la gestion** ont en moyenne 11,4 congés fériés, 15,2 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 8,7 congés de maladie et 4,9 congés pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total moyen de 40,2 congés prévus par année (voir le tableau 3.1). Ce nombre était de 33,1 l'an passé, de 25,8 en 2003, et, en 1998, de 25,5 congés. À noter qu'entre 2005 et 2006, l'augmentation du nombre moyen de congés prévus est principalement causée par l'augmentation du nombre moyen de jours de congés pour obligations familiales, qui est passé de 1,2 en 2005 à 4,9 en 2006.

On observe par ailleurs des différences entre les nombres moyens de jours de congés des responsables de la gestion des CPE et des garderies. En effet, les responsables de la gestion des CPE bénéficient en moyenne d'un total de 42,7 jours de congés prévus comparativement à 33,2 pour les responsables de la gestion des garderies, cette différence étant plus marquée pour le nombre de congés de maladie prévus. En comparant les régions, on observe que c'est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (46,4), sur la Côte-Nord (46,7) et dans le Bas-Saint-Laurent (47,4) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus; les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (40,2) de Laval (35,8) et de Montréal (37,4) sont celles où le moins de jours de congés sont prévus par les différents services de garde.

Dans le cas des congés de maladie, on remarque qu'ils sont :

- payables dans 44,2 % des cas (n = 477);
- cumulatifs et payables dans 18,0 % des cas (n = 194);
- ni cumulatifs ni payables dans 22,0 % des cas (n = 237);
- cumulatifs ou payables en partie dans 11,1 % des cas (n = 119);
- cumulatifs dans 4,8 % des cas (n = 52).

TABLEAU 3.1**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,1	5,1	15,7	9,8	42,7
Garderies	10,0	4,1	14,2	4,9	33,2
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,5	6,5	17,3	11,1	47,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,9	3,9	14,5	9,9	40,2
Capitale-Nationale	12,0	6,2	15,5	9,4	43,1
Mauricie	12,1	4,8	16,5	9,3	42,7
Estrie	12,2	5,5	15,8	9,6	43,1
Montréal	10,9	3,5	14,8	8,2	37,4
Outaouais	11,9	4,4	15,1	10,6	42,0
Abitibi-Témiscamingue	12,1	5,8	17,7	9,6	45,2
Côte-Nord	13,0	5,8	18,0	9,9	46,7
Nord-du-Québec	12,3	5,7	14,6	10,1	42,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,0	5,8	18,7	10,9	46,4
Chaudière-Appalaches	11,9	3,7	18,1	8,8	42,5
Laval	11,2	2,8	14,3	7,5	35,8
Lanaudière	11,2	6,6	14,6	8,0	40,4
Laurentides	11,8	5,2	14,9	9,2	41,1
Montérégie	11,0	8,1	14,7	8,0	41,8
Centre-du-Québec	11,8	7,5	14,7	8,5	42,5
TOTAL	11,4	4,9	15,2	8,7	40,2

Le **personnel éducateur** travaillant à temps plein peut bénéficier en moyenne de 11,4 congés fériés, 15,3 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 8,5 congés de maladie et 4,9 congés pour obligations familiales (enfant malade, soin à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne générale de 40,1 congés prévus par année (voir le tableau 3.2). L'an passé, le nombre de congés moyen total était de 34,2.

Ici encore, on observe des différences entre les nombres moyens de congés prévus pour le personnel éducateur travaillant en CPE et ceux travaillant en garderies. En effet, le personnel éducateur des CPE a en moyenne un total de 42,9 jours de congés prévus, comparativement à 33,1 pour le personnel éducateur travaillant en garderies, cette différence étant encore ici principalement due au nombre de jours de congé de maladie prévus par les deux types de services de garde. En comparant les régions, on observe que c'est sur la Côte-Nord (45,8), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (45,5), en Abitibi-Témiscamingue (44,1) et dans le Bas-Saint-Laurent (44,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus; les régions de Laval (34,9), de Montréal (37,5) et de Lanaudière (38,5) sont celles ayant le moins de jours de congés prévus pour le personnel éducateur.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 50,8 % des cas (n = 594);
- ni cumulatifs ni payables dans 15,5 % des cas (n = 181);
- cumulatifs ou payables dans 18,2 % des cas (n = 213);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12,5 % des cas (n = 146);
- cumulatifs dans 3,0 % des cas (n = 35).

TABEAU 3.2

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIES	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,2	5,1	16,0	9,6	42,9
Garderies	10,1	4,0	14,2	4,8	33,1
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,0	4,2	17,4	10,5	44,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,7	3,2	14,4	9,7	39,0
Capitale-Nationale	11,8	6,0	15,8	8,8	42,4
Mauricie	11,9	4,6	16,5	8,8	41,8
Estrie	12,1	5,5	16,1	9,8	43,5
Montréal	10,8	3,6	15,0	8,1	37,5
Outaouais	11,8	4,5	15,2	10,5	42,0
Abitibi-Témiscamingue	12,0	5,0	17,7	9,4	44,1
Côte-Nord	12,8	5,4	17,7	9,9	45,8
Nord-du-Québec	12,3	5,7	14,6	9,8	42,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,0	5,9	18,7	9,9	45,5
Chaudière-Appalaches	12,0	4,6	18,1	8,3	43,0
Laval	11,0	2,7	14,3	6,9	34,9
Lanaudière	11,0	5,5	14,6	7,4	38,5
Laurentides	14,5	5,2	14,9	8,7	43,3
Montérégie	10,9	8,1	14,7	7,8	41,5
Centre-du-Québec	11,4	7,5	14,6	8,7	42,2
TOTAL	11,4	4,9	15,3	8,5	40,1

Les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 11,3 congés fériés, 15,4 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 8,7 congés de maladie et 4,6 congés pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne totale de 40 congés prévus par année (voir le tableau 3.3). Notons que le nombre de congés auxquels ont droit les autres membres du personnel permanent se compare à celui des responsables de la gestion (40,2) et du personnel éducateur (40,1).

Ici encore, c'est entre les deux modes de garde que le plus de différences sont observées puisque les CPE, avec 42,7 congés prévus, accordent en moyenne 10,3 jours de congés de plus que les garderies (32,4 congés). Cette situation est principalement attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. En comparant les régions, on observe que c'est sur la Côte-Nord (46,2) et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (45,7) qu'on accorde le plus grand nombre de jours de congé prévus. C'est dans la région de Laval (35,3) que le moins de jours de congés sont prévus pour les autres membres du personnel.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 49,6 % des cas (n = 517);
- ni cumulatifs ni payables dans 16,7 % des cas (n = 174);
- cumulatifs et payables dans 17,7 % des cas (n = 184);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12,6 % des cas (n = 131);
- cumulatifs dans 3,5 % des cas (n = 36).

TABLEAU 3.3**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,1	4,8	16,0	9,8	42,7
Garderies	9,9	3,8	14,2	4,5	32,4
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,3	4,2	17,2	10,9	44,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,8	2,7	14,3	9,7	38,5
Capitale-Nationale	11,9	5,8	15,9	9,6	43,2
Mauricie	12,1	4,3	16,8	8,9	42,1
Estrie	12,2	5,5	16,2	9,8	43,7
Montréal	10,8	3,4	15,0	8,3	37,5
Outaouais	11,8	4,3	15,4	10,3	41,8
Abitibi-Témiscamingue	12,0	5,0	17,7	9,3	44,0
Côte-Nord	13,0	5,4	17,9	9,9	46,2
Nord-du-Québec	12,1	5,2	14,5	9,7	41,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,0	5,9	18,7	10,1	45,7
Chaudière-Appalaches	11,8	4,5	18,2	8,7	43,2
Laval	11,2	2,6	14,4	7,1	35,3
Lanaudière	10,8	4,9	14,6	7,8	38,1
Laurentides	12,1	5,2	14,9	8,4	40,6
Montérégie	11,0	7,2	14,8	8,1	41,1
Centre-du-Québec	11,2	7,5	14,7	8,3	41,7
TOTAL	11,3	4,6	15,4	8,7	40,0

VACANCES

Le tableau 3.4 porte sur le nombre de jours de vacances payés à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel permanents qui travaillent à plein temps dans les CPE et les garderies depuis plus d'un an. Les calculs portent sur 2 936 responsables de la gestion, 17 873 éducatrices et éducateurs et 3 464 autres membres du personnel.

TABEAU 3.4

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS AU PERSONNEL RESPONSABLE DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	RESPONSABLE DE LA GESTION		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	AUTRE PERSONNEL		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
CPE	2 361	76,6	19,5	13 497	75,5	15,3	2 819	81,4	15,2
Garderies	575	23,4	15,8	4 376	24,5	11,5	645	18,6	10,2
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	51	1,7	20,5	300	1,7	15,9	96	2,8	15,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	93	3,2	18,1	604	3,4	17,6	120	3,5	14,3
Capitale-Nationale	269	9,2	18,1	1 520	8,5	15,2	327	9,4	15,4
Mauricie	75	2,6	20,5	482	2,7	17,0	139	4,0	16,7
Estrie	114	3,9	18,9	674	3,8	16,0	141	4,1	15,9
Montréal	846	28,8	18,1	5 488	30,7	14,8	917	26,5	14,1
Outaouais	135	4,6	18,3	671	3,8	15,9	146	4,2	15,4
Abitibi-Témiscamingue	45	1,5	18,0	282	1,6	15,5	73	2,1	14,6
Côte-Nord	34	1,2	20,6	171	1,0	14,8	45	1,3	14,8
Nord-du-Québec	41	1,4	17,2	318	1,8	12,1	74	2,1	13,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	0,8	20,5	112	0,6	13,7	44	1,3	15,2
Chaudière-Appalaches	132	4,5	19,3	765	4,3	14,5	179	5,2	13,8
Laval	151	5,1	17,8	889	5,0	13,3	146	4,2	13,7
Lanaudière	139	4,7	18,4	897	5,0	13,9	154	4,4	15,1
Laurentides	179	6,1	17,4	1 056	5,9	12,7	204	5,9	14,9
Montréal	538	18,3	17,3	3 160	17,7	13,8	565	16,3	12,9
Centre-du-Québec	71	2,4	20,1	484	2,7	15,8	94	2,7	14,5
TOTAL	2 936	100,0	18,2	17 873	100,0	14,6	3 464	100,0	14,4
CAPACITÉ D'ACCUEIL									
Moins de 50 places	486	16,6	18,8	2 679	15,0	14,8	622	18,0	14,0
50 à 59 places	413	14,1	18,4	2 665	14,9	15,6	467	13,5	14,9
60 places	348	11,9	18,3	2 109	11,8	15,3	395	11,4	14,6
61 à 99 places	1 110	37,8	17,4	7 718	43,2	14,3	1 280	37,0	14,0
100 à 149 places	194	6,6	18,1	1 106	6,2	14,7	246	7,1	14,6
150 places et plus	385	13,1	19,3	1 596	8,9	13,8	454	13,1	15,0
TOTAL	2 936	100,0	18,2	17 873	100,0	14,6	3 464	100,0	14,4

Au total, les responsables de la gestion ont, en moyenne, bénéficié d'un plus grand nombre de jours de vacances payés (18,2 jours) comparativement au personnel éducateur (14,6 jours) et aux autres membres du personnel (14,4 jours). Ces données sont comparables à celles des années antérieures.

Pour les personnes travaillant en garderie, on note 15,8 jours de vacances pour les responsables de la gestion, 11,5 pour le personnel éducateur et 10,2 jours pour les autres membres du personnel comparativement à 19,5 jours de vacances pour les responsables de la gestion des CPE, 15,3 jours pour le personnel éducateur et 15,2 jours pour les autres membres du personnel.

3.1.2 ABSENCES ET HEURES DE TRAVAIL MANQUÉES

Ce tableau est présenté à titre indicatif; il fait état du nombre d'absence de même que du nombre d'heures d'absence; les 28 597 absences du personnel des CPE correspondent à plus de 265 840 heures d'absence. Étant donné le nombre inférieur d'employés dans les garderies, on dénombre 7 449 absences correspondant à plus de 174 640 heures d'absence. La majorité de ces heures d'absence sont dues à des obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité (94,3 %).

TABLEAU 3.5

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ABSENCES ET D'HEURES LIÉES AUX OBLIGATIONS PERSONNELLES OU FAMILIALES, MALADIES, INVALIDITÉ OU ACCIDENTS DE TRAVAIL

	CPE				Garderies				Total	
	NOMBRE D'ABSENCES	%	NOMBRE D'HEURES	%	NOMBRE D'ABSENCES	%	NOMBRE D'HEURES	%	NOMBRE D'ABSENCES	NOMBRE D'HEURES
Absences liées aux obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité	26 899	94,1	174 635	65,7	7 097	95,3	128 125	73,4	33 996 (94,3%)	302 760 (68,7%)
Absences liées aux accidents de travail	1 698	5,9	91 211	34,3	352	4,7	46 519	26,6	2 050 (5,7%)	137 730 (31,3%)
TOTAL	28 597	100,0	265 846	100,0	7 449	100,0	174 644	100,0	36 046	440 490

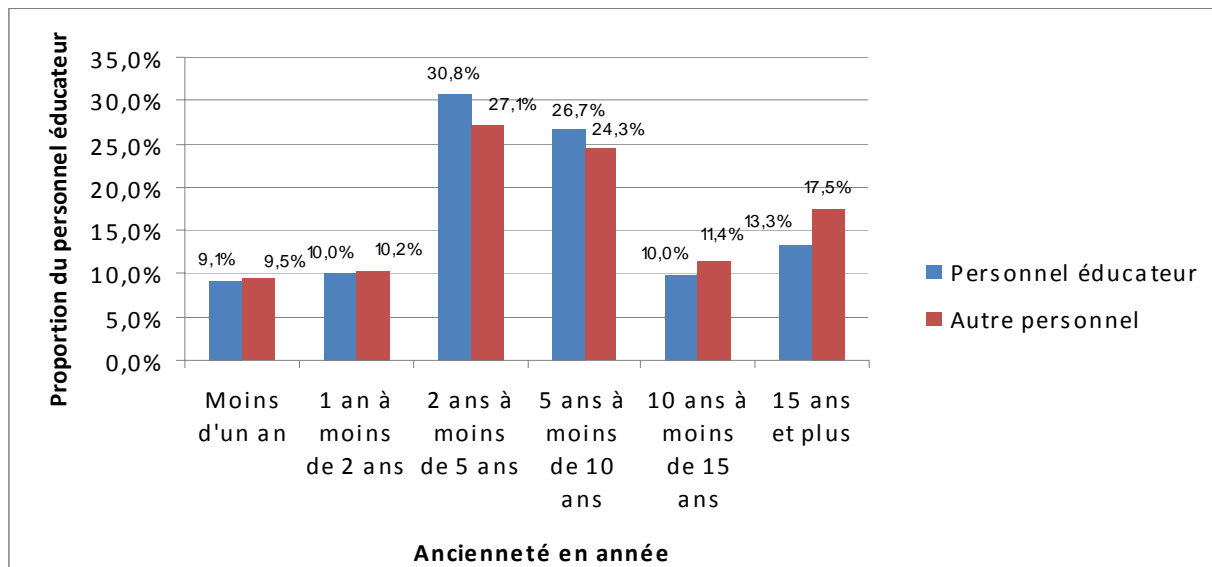
Les graphiques 3.1 et 3.2 présentent l'ancienneté du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE et des garderies. La comparaison des résultats révèle que le personnel éducateur des CPE tend à avoir un peu plus d'ancienneté que celui des garderies.

En effet, parmi le personnel éducateur des CPE, 23,3 % ont 10 ans d'ancienneté ou plus, comparativement à 11,7 % parmi le personnel éducateur des garderies. Du côté des autres membres du personnel, 28,9 % des autres membres du personnel des CPE ont 10 ans d'ancienneté ou plus, comparativement à 20,9 % parmi ceux des garderies.

Mentionnons que c'est dans la catégorie des 2 à 5 ans d'expérience que se situe plus du quart des personnes travaillant dans un service de garde, quel que soit leur fonction et le type de services de garde.

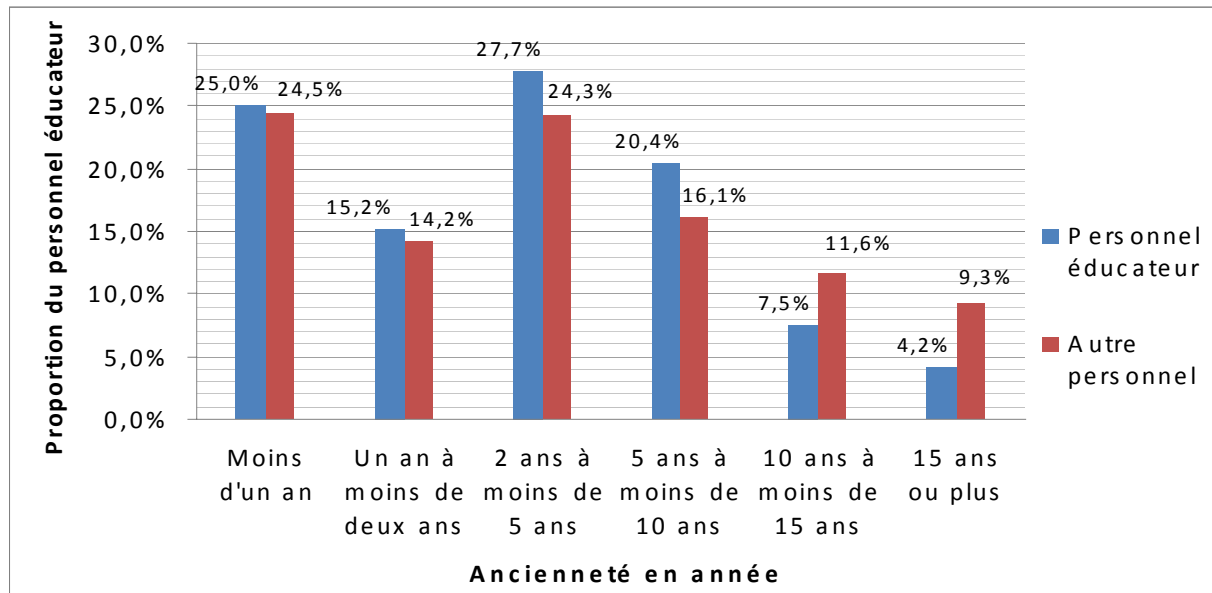
GRAPHIQUE 3.1

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE



GRAPHIQUE 3.2

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES GARDERIES



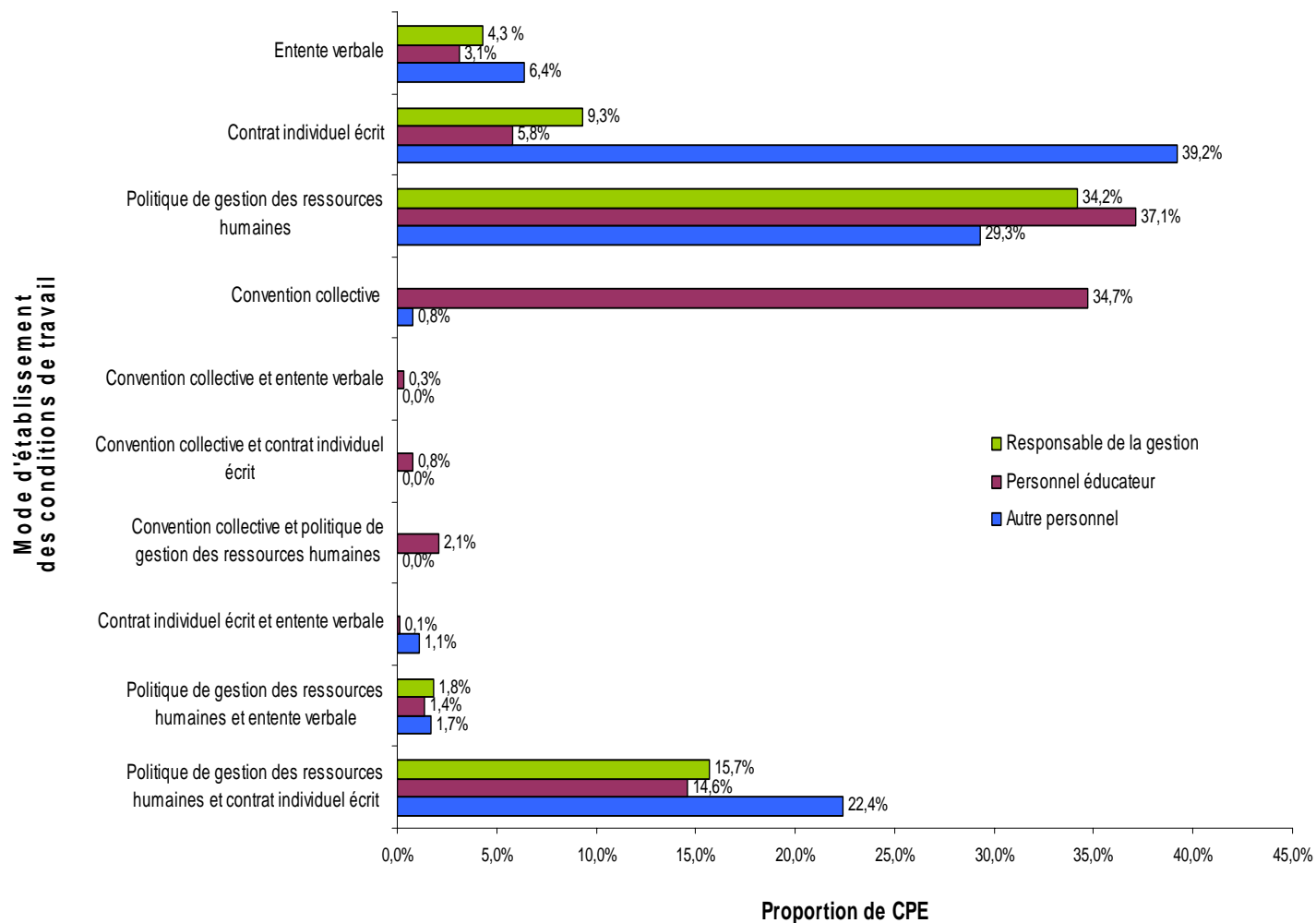
3.1.3 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Le graphique 3.3 nous indique que dans les CPE, les conditions de travail de la majorité des responsables de la gestion sont établies par une politique de gestion des ressources humaines (34,2%); il en est de même dans le cas du personnel éducateur alors que pour les autres membres du personnel, il s'agit, dans la majorité des cas, d'un contrat individuel écrit.

Le graphique 3.4 présente le même type d'information pour les garderies. Dans les garderies, les conditions de travail des responsables de la gestion (60,6 %), du personnel éducateur (47,3 %) et des autres membres du personnel (55,2 %) sont principalement établies verbalement.

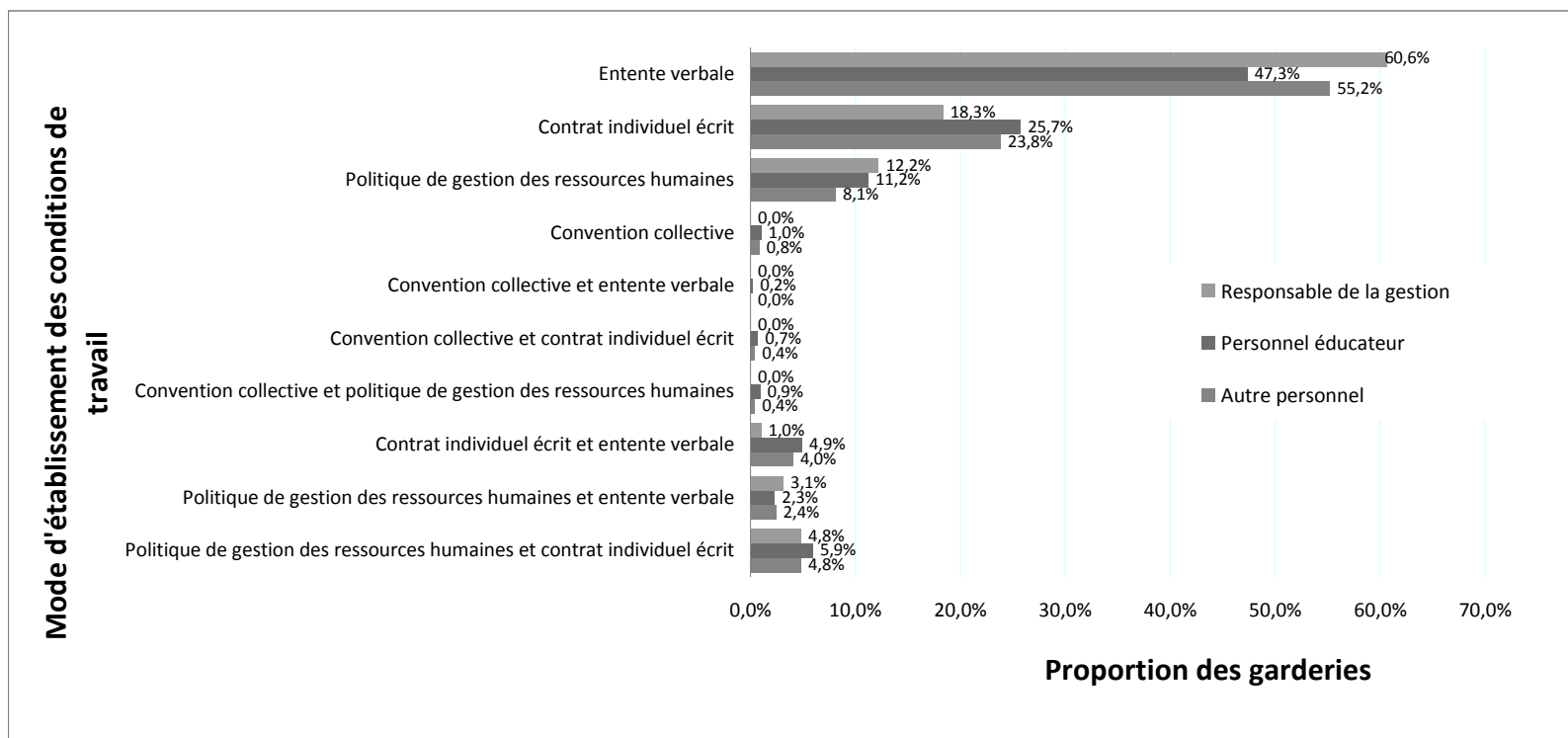
GRAPHIQUE 3.3

RÉPARTITION DES CPE SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



GRAPHIQUE 3.4

RÉPARTITION DES GARDERIES SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



3.2 COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.6 décrit la qualification du personnel éducateur. Pour l'ensemble des CPE, la proportion de personnel qualifié est de 74,2 %, alors qu'elle est de 49,0 % dans les garderies.

En comparant les régions, on se rend compte que la qualification du personnel éducateur des CPE fluctue : 52,5 % du personnel éducateur est qualifié dans le Nord-du-Québec, alors que cette proportion est de 88,2 % dans la région de la Mauricie. La proportion de personnel éducateur qualifié varie également dans les garderies selon la région : la proportion de personnel éducateur qualifié est de 38,1 % dans l'Outaouais, tandis qu'elle est de 73,8 % en Mauricie¹⁰.

Le tableau 3.7 présente le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cet article prescrit la proportion de conformité des CPE à deux tiers de personnes qualifiées sur l'ensemble du personnel éducateur; il appert que plus des deux tiers (71,5 %) des CPE sont conformes au règlement. Sur le plan régional, les plus faibles taux de conformité au règlement se trouvent dans le Nord-du-Québec (25,0 %) en Outaouais (48,5 %) et sur la Côte-Nord (54,5 %). Les taux de conformité les plus élevés sont pour leur part en Estrie (98,4 %) et dans la région de Chaudières-Appalaches (92,8 %).

Par ailleurs, 45 installations de CPE n'avaient pas à être conformes au 31 mars 2006, étant donné que le règlement prévoit un délai de 5 ans pour atteindre la conformité. Ainsi, des 1 245 installations qui devaient l'être, 922 installations de CPE se conformaient aux exigences, soit 74,1 % (tableau 3.8).

En ce qui a trait aux garderies, la norme fixée par l'article 22 établit la proportion de conformité à une personne sur trois de qualifiée sur l'ensemble du personnel éducateur, seuil atteint par près de neuf garderies sur dix (88,9 %). Sur le plan régional, le plus faible taux de conformité est en Outaouais (78,6 %). Toutes les garderies de six régions sont par ailleurs conformes au règlement, soit l'ensemble des garderies des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec.

¹⁰ Ces données sont basées sur l'ensemble du personnel éducateur des services d'une région donnée et non sur les composantes.

TABLEAU 3.6**DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR NON QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ
Bas-Saint-Laurent	228	49	277	82,3	--	--	--	--
Saguenay–Lac-Saint-Jean	415	71	486	85,4	53	26	79	67,1
Capitale-Nationale	1 125	207	1 332	84,5	256	156	412	62,1
Mauricie	398	53	451	88,2	31	11	42	73,8
Estrie	546	82	628	86,9	33	19	52	63,5
Montréal	2 577	1 069	3 646	70,7	1 086	1 363	2449	44,3
Outaouais	449	248	697	64,4	43	70	113	38,1
Abitibi-Témiscamingue	208	81	289	72,0	9	11	20	45,0
Côte-Nord	124	71	195	63,6	--	--	--	--
Nord-du-Québec	171	155	326	52,5	--	--	--	--
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	89	39	128	69,5	2	3	5	40,0
Chaudière-Appalaches	567	96	663	85,5	82	52	134	61,2
Laval	407	145	552	73,7	192	212	404	47,5
Lanaudière	496	151	647	76,7	178	139	317	56,2
Laurentides	586	310	896	65,4	127	146	273	46,5
Montréal	1 748	741	2 489	70,2	496	513	1 009	49,2
Centre-du-Québec	328	55	383	85,6	59	32	91	64,8
TOTAL	10 462	3 623	14 085	74,2	2 647	2 753	5 400	49,0

TABLEAU 3.7**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	N ^{BRE} TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	28	31	90,3	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	41	45	91,1	7	7	100,0
Capitale-Nationale	113	124	91,1	49	51	96,1
Mauricie	40	45	88,9	4	4	100,0
Estrie	63	64	98,4	6	6	100,0
Montréal	213	325	65,5	233	267	87,3
Outaouais	32	66	48,5	11	14	78,6
Abitibi-Témiscamingue	16	25	64,0	1	1	100,0
Côte-Nord	12	22	54,5	-	-	-
Nord-du-Québec	8	32	25,0	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	17	58,8	1	1	100,0
Chaudière-Appalaches	64	69	92,8	14	15	93,3
Laval	30	46	65,2	40	47	85,1
Lanaudière	42	56	75,0	30	31	96,8
Laurentides	40	74	54,1	23	25	92,0
Montérégie	137	213	64,3	83	97	85,6
Centre-du-Québec	33	36	91,7	10	10	100,0
TOTAL	922	1290	71,5	512	576	88,9

La répartition régionale révèle des écarts significatifs. En effet, alors que la totalité des installations de CPE de la région du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie (100 %), ainsi que la quasi-totalité des installations de CPE des régions de Chaudière-Appalaches (95,5 %), de la Capitale-Nationale (94,2 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (93,2%) respectent la date de conformité, ce pourcentage est de 25,8 % dans le Nord-du-Québec, 54,8 % dans les Laurentides, 55,2 % en Outaouais et 58,0 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

TABLEAU 3.8

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN FONCTION DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR À LA DATE LIMITE DE CONFORMITÉ AU 1^{ER} AVRIL 2006, SELON LA RÉGION

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		
	NOMBRE D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS AU 1 ^{ER} AVRIL 2006	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE CONFORMES AU 1 ^{ER} AVRIL 2006	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	28	28	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	44	93,2
Capitale-Nationale	113	120	94,2
Mauricie	40	45	88,9
Estrie	63	63	100,0
Montréal	213	311	68,5
Outaouais	32	58	55,2
Abitibi-Témiscamingue	16	25	64,0
Côte-Nord	12	20	60,0
Nord-du-Québec	8	31	25,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	17	58,8
Chaudière-Appalaches	64	67	95,5
Laval	30	44	68,2
Lanaudière	42	55	76,4
Laurentides	40	73	54,8
Montréal	137	208	65,9
Centre-du-Québec	33	36	91,7
TOTAL	922	1245	74,1

En ce qui concerne la formation suivie par le personnel qualifié, le tableau 3.9 montre que la majorité des 10 462 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE ont une attestation d'études collégiales (44,6 %) ou un diplôme d'études collégiales (43,0 %), alors que 7,2 % possèdent un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.10), 50,8 % du personnel éducateur a une attestation d'études collégiales, 30,5 % des 2 649 membres du personnel éducateur qualifié possèdent un diplôme d'études collégiales, alors que 12,5 % des membres du personnel éducateur sont titulaires d'un baccalauréat.

TABLEAU 3.9
DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION														TOTAL
	AEC	%	CEC	%	DEC	%	CERTIFI- CAT	%	BACCA- LAURÉAT	%	AVOIR TRAVAIL LÉ + 4 COURS	%	AUTRES	%	
Bas-Saint-Laurent	86	37,7	1	0,4	107	46,9	3	1,3	29	12,7	2	0,9	0	0,0	228
Saguenay–Lac-Saint-Jean	152	36,6	3	0,7	218	52,5	0	0,0	33	8,0	8	1,9	1	0,2	415
Capitale-Nationale	381	33,9	10	0,9	582	51,7	17	1,5	119	10,6	16	1,4	0	0,0	1125
Mauricie	144	36,2	13	3,3	183	46,0	4	1,0	40	10,1	14	3,5	0	0,0	398
Estrie	243	44,5	0	0,0	253	46,3	3	0,5	43	7,9	4	0,7	0	0,0	546
Montréal	1 180	45,8	13	0,5	928	36,0	194	7,5	216	8,4	46	1,8	0	0,0	2577
Outaouais	214	47,7	1	0,2	192	42,8	8	1,8	30	6,7	4	0,9	0	0,0	449
Abitibi-Témiscamingue	130	62,5	0	0,0	50	24,0	6	2,9	21	10,1	1	0,5	0	0,0	208
Côte-Nord	78	62,9	0	0,0	36	29,0	1	0,8	1	0,8	8	6,5	0	0,0	124
Nord-du-Québec	160	93,6	2	1,2	9	5,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	171
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	67	75,3	0	0,0	17	19,1	1	1,1	3	3,4	1	1,1	0	0,0	89
Chaudière-Appalaches	138	24,3	0	0,0	369	65,1	7	1,2	49	8,6	4	0,7	0	0,0	567
Laval	120	29,5	4	1,0	213	52,3	33	8,1	33	8,1	4	1,0	0	0,0	407
Lanaudière	259	52,2	2	0,4	210	42,3	9	1,8	11	2,2	5	1,0	0	0,0	496
Laurentides	260	44,4	0	0,0	284	48,5	20	3,4	19	3,2	3	0,5	0	0,0	586
Montérégie	934	53,4	6	0,3	678	38,8	33	1,9	84	4,8	12	0,7	1	0,1	1748
Centre-du-Québec	120	36,6	3	0,9	172	52,4	0	0,0	19	5,8	14	4,3	0	0,0	328
TOTAL	4 666	44,6	58	0,6	4 501	43,0	339	3,2	750	7,2	146	1,4	2	0,0	10 462

TABLEAU 3.10
DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION														
	AEC	%	CEC	%	DEC	%	CERTI-FICAT	%	BACCA-LAURÉAT	%	AVOIR TRAVAILLÉ + 4 COURS	%	AUTRES	%	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24	45,3	0	0,0	25	47,2	0	0,0	4	7,5	0	0,0	0	0,0	53
Capitale-Nationale	108	42,2	1	0,4	98	38,3	5	2,0	44	17,2	0	0,0	0	0,0	256
Mauricie	9	29,0	0	0,0	21	67,7	0	0,0	1	3,2	0	0,0	0	0,0	31
Estrie	15	45,5	0	0,0	12	36,4	0	0,0	6	18,2	0	0,0	0	0,0	33
Montréal	533	48,9	14	1,3	271	24,9	89	8,2	168	15,4	15	1,4	0	0,0	1090
Outaouais	18	41,9	0	0,0	21	48,8	0	0,0	4	9,3	0	0,0	0	0,0	43
Abitibi-Témiscamingue	7	77,8	0	0,0	2	22,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	9
Côte-Nord	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0,0	2	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2
Chaudière-Appalaches	43	52,4	0	0,0	35	42,7	0	0,0	4	4,9	0	0,0	0	0,0	82
Laval	105	54,7	3	1,6	40	20,8	12	6,3	32	16,7	0	0,0	0	0,0	192
Lanaudière	91	51,7	1	0,6	69	39,2	3	1,7	12	6,8	0	0,0	0	0,0	176
Laurentides	72	56,7	1	0,8	43	33,9	3	2,4	8	6,3	0	0,0	0	0,0	127
Montérégie	298	60,1	5	1,0	137	27,6	9	1,8	44	8,9	3	0,6	0	0,0	496
Centre-du-Québec	22	37,3	0	0,0	33	55,9	0	0,0	4	6,8	0	0,0	0	0,0	59
TOTAL	1 345	50,8	25	0,9	809	30,5	121	4,6	331	12,5	18	0,7	0	0,0	2 649

Le tableau qui suit présente le type et le nombre de jugements rendus en matière de droit du travail s'adressant aux CPE et aux garderies. Un total de 127 jugements ont été rendus en 2005-2006 et dans la grande majorité des cas, ils ont été rendus par la Commission des normes du travail. Au cours des 5 années précédentes, les services de garde avaient reçu 110 jugements.

TABLEAU 3.11

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE TYPE ET LE NOMBRE DE JUGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

TRIBUNAUX	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE DE JUGEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006	NOMBRE DE JUGEMENTS AU COURS DE LA PÉRIODE D'AVRIL 2000 À MARS 2005	NOMBRE DE JUGEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006	NOMBRE DE JUGEMENTS AU COURS DE LA PÉRIODE D'AVRIL 2000 À MARS 2005
Arbitrage	23	28	3	4
Commission des relations du travail	16	13	3	3
Commission des normes du travail	37	31	18	15
Commission des droits de la personne	5	6	1	1
Cour supérieure (recours civil)	4	4	1	0
CSST	11	2	4	0
Cour des petites créances	0	3	0	0
Cour du Québec	1	0	0	0
TOTAL	97	87	30	23

CHAPITRE IV

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans ce chapitre, il est d'abord question des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et du nombre d'enfants qu'elles accueillent. Nous présentons ensuite les statistiques relatives à certains mandats confiés aux CPE coordonnant la garde en milieu familial.

4.1 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 20 au 26 mars 2006, 14 366 RSG, soit une moyenne de 16,3 RSG par composante en milieu familial de CPE ayant répondu au questionnaire (n = 882), ont accueilli quotidiennement 84 357 enfants. En se fondant sur les données présentées au tableau 4.1, on constate que plus de sept RSG sur dix (74,4 %) accueillent entre quatre et six enfants, soit 67,6 % des enfants accueillis; 20,8 % accueillent entre sept et neuf enfants, ce qui représente 30,2 % de l'ensemble des enfants, tandis que 4,8 % accueillent entre un et trois enfants, ce qui représente 2,2 % de l'ensemble des enfants. Le tableau fait également état du nombre d'assistantes de RSG, en fonction du nombre d'enfants accueillis. Rappelons que les RSG qui reçoivent sept enfants ou plus doivent être assistées par une personne adulte. À cet effet, il est à souligner que 5,5 % des assistantes de RSG sont dans des services accueillant moins de sept enfants.

TABLEAU 4.1

DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE LA SEMAINE DU 20 AU 26 MARS 2006

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 enfant	51	0,4	51	0,1	2	0,1
2 enfants	153	1,1	306	0,4	3	0,1
3 enfants	492	3,4	1476	1,7	3	0,1
4 enfants	1 993	13,9	7972	9,5	11	0,3
5 enfants	3 086	21,5	15430	18,3	32	1,0
6 enfants	5 603	39,0	33618	39,9	124	3,9
7 enfants	393	2,7	2751	3,3	391	12,2
8 enfants	602	4,2	4816	5,7	604	18,9
9 enfants	1 993	13,9	17937	21,3	2 029	63,4
TOTAL	14 366	100,0	84357	100,0	3 199	100,0

Au total, les RSG accueillent en moyenne 5,9 enfants chacune (tableau 4.2), ce qui est quasi identique à l'an dernier. En mars 2004, on comptait 12 910 RSG, en mars 2005 on en comptait 13 741 alors qu'en mars 2006 se chiffre a grimpé à 14 366 RSG, soit une augmentation de 4,5 % comparativement à 2005. En extrapolant les données à partir de la capacité totale, on estime à 14 488 le nombre de RSG au Québec au 31 mars 2006.

TABLEAU 4.2**NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG ET MOYENNE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG, SELON LA RÉGION**

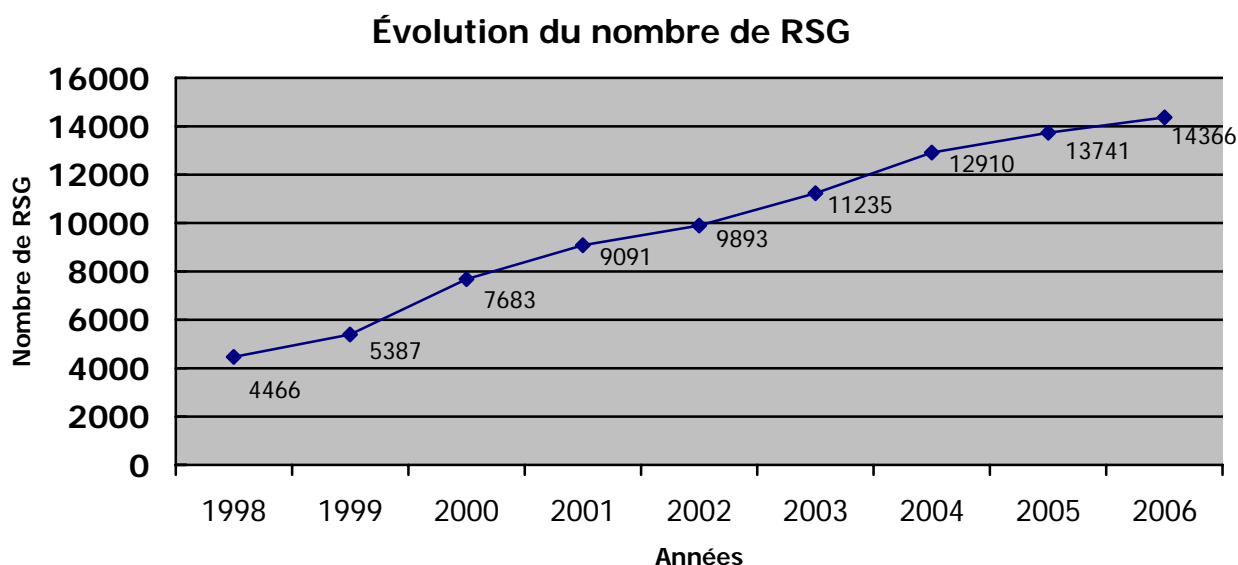
RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	453	3,2	2 577	5,7	3,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	626	4,4	3 627	5,8	4,3
Capitale-Nationale	1 349	9,4	7 688	5,7	9,1
Mauricie	545	3,8	3 003	5,5	3,6
Estrie	652	4,5	4 020	6,2	4,8
Montréal	1 856	12,9	12 703	6,8	15,1
Outaouais	814	5,7	4 821	5,9	5,7
Abitibi-Témiscamingue	386	2,7	2 132	5,5	2,5
Côte-Nord	239	1,7	1 241	5,2	1,5
Nord-du-Québec	46	0,3	249	5,4	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	213	1,5	1 231	5,8	1,5
Chaudière-Appalaches	916	6,4	5 028	5,5	6,0
Laval	708	4,9	4 249	6,0	5,0
Lanaudière	924	6,4	5 403	5,8	6,4
Laurentides	1 150	8,0	6 744	5,9	8,0
Montérégie	2 955	20,6	16 786	5,7	19,9
Centre-du-Québec	504	3,5	2 855	5,7	3,4
TOTAL	14 366	100,0	84 357	5,9	100,0

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des CPE (n = 882) auxquels les RSG sont rattachées (tableau 4.2), on constate que les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles qui ont le nombre le plus élevé de RSG, soit respectivement 20,6 %, 12,9 % et 9,4 % de l'ensemble des RSG. On constate aussi que le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (6,8), en Estrie (6,2) et à Laval (6,0).

Le graphique 4.1 montre l'évolution du nombre de RSG reconnues par les CPE coordonnant la garde en milieu familial au cours des huit dernières années. On remarque que ce nombre est en constante progression depuis mars 1998, ce qui reflète le développement remarquable de ce mode de garde au Québec.

GRAPHIQUE 4.1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES NEUF DERNIÈRES ANNÉES



4.2 SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG

Le rapport d'activités des CPE aborde la question des 837 RSG dont la reconnaissance a été suspendue ou révoquée durant l'année. Pour 375 RSG (44,8 %), il s'agit d'une suspension demandée par la RSG (en raison d'une maladie, d'une maternité ou de l'adoption d'un enfant mineur [297 mentions], d'une suspension du CPE en fonction d'une fausse déclaration, d'une infraction, etc., de la part de la RSG [52 mentions] ou d'une suspension en fonction d'un signalement retenu [26 mentions]), alors que pour 462 RSG (55,2 %) il s'agit plutôt d'une révocation de la reconnaissance demandée par la RSG (398 mentions) ou d'une révocation de la part du CPE en vertu d'une fausse déclaration, d'une infraction, etc., de la part de la RSG (51 mentions) ou d'un signalement retenu (13 mentions).

4.3 VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN

Le tableau 4.3 présente le nombre de visites de contrôle et de soutien professionnel effectuées par les CPE auprès des RSG, ainsi que le nombre d'appels téléphoniques de soutien effectués auprès des RSG par les CPE durant l'exercice financier 2005-2006. Au total, en excluant la visite de réévaluation annuelle, il y a eu 47 614 visites de contrôle auprès des 14 366 RSG (moyenne de 3,3 visites par RSG), tandis que 43 730 visites de soutien professionnel ont été réalisées (moyenne de 3,0 visites par RSG). En 2005, le nombre moyen de visites de contrôle était de 3,1 et le nombre moyen de visites de soutien était de 3,3.

En ce qui concerne le nombre d'appels téléphoniques de soutien effectués auprès des RSG par les CPE tout au long de l'année, 283 620 appels ont été faits, soit une moyenne de 19,7 appels par RSG.

Ce sont les RSG des CPE de Laval (3,8) qui reçoivent le plus grand nombre moyen de visites de contrôle, le Nord-du-Québec étant la région où le nombre moyen de visites est le plus faible (2,7). Mentionnons par ailleurs que le nombre moyen de visites de contrôle s'établit à 3,5 pour les régions suivantes : Montréal, Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En ce qui a trait aux visites de soutien professionnel, c'est dans les régions de Montréal (3,8), de Laval (3,5), des Laurentides (3,4) et du Centre-du-Québec (3,4) qu'on trouve les nombres moyens les plus élevés, les nombres moyens de visites de soutien professionnel les plus faibles étant en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (1,5), en Chaudière-Appalaches (2,0) et en Estrie (2,1).

Quant aux appels téléphoniques de soutien, c'est dans les régions de la Côte-Nord (33,6), de Montréal (24,6), de l'Outaouais (22,6) et de la Montérégie (23,0) qu'il s'en fait le plus, tandis que c'est dans le Nord-du-Québec (8,0) et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (12,0) qu'il s'en fait le moins.

TABLEAU 4.3**NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE OU DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ET D'APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN, SELON LA RÉGION**

RÉGION	NOMBRE DE RSG	VISITES DE CONTRÔLE		VISITES DE SOUTIEN PROFESSIONNEL		APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN	
		NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG
Bas-Saint-Laurent	453	1 450	3,2	1 215	2,7	7 408	16,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	626	2 169	3,5	1 540	2,5	12 771	20,4
Capitale-Nationale	1 349	4 610	3,4	4 218	3,1	18 915	14,0
Mauricie	545	1 735	3,2	1 821	3,3	8 935	16,4
Estrie	652	2 048	3,1	1 341	2,1	12 334	18,9
Montréal	1 856	6 559	3,5	7 047	3,8	45 729	24,6
Outaouais	814	2 479	3,0	2 421	3,0	18 410	22,6
Abitibi-Témiscamingue	386	1 089	2,8	1 181	3,1	5 606	14,5
Côte-Nord	239	693	2,9	661	2,8	8 035	33,6
Nord-du-Québec	46	123	2,7	128	2,8	367	8,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	213	727	3,4	328	1,5	2 560	12,0
Chaudière-Appalaches	916	3 115	3,4	1 856	2,0	17 973	19,6
Laval	708	2 710	3,8	2 448	3,5	12 783	18,1
Lanaudière	924	2 776	3,0	2 472	2,7	12 415	13,4
Laurentides	1 150	4 075	3,5	3 908	3,4	23 715	20,6
Montérégie	2 955	9 618	3,3	9 418	3,2	67 943	23,0
Centre-du-Québec	504	1 638	3,3	1 727	3,4	7 721	15,3
TOTAL	14 366	47 614	3,3	43 730	3,0	283 620	19,7

Pour clore ce chapitre, le tableau 4.4 présente la liste des activités offertes par les CPE au titre du soutien technique et professionnel aux RSG. Au total, 2 750 activités ont été mentionnées. Les ressources pédagogiques sont la principale activité mentionnée (729 mentions), suivies par les réunions (660 mentions), la formation (528 mentions), le soutien pour enfants ayant un besoin particulier (503 mentions) et le soutien à l'organisation d'activités spéciales (330 mentions).

TABLEAU 4.4

LISTE DES AUTRES ACTIVITÉS OFFERTES AU TITRE DU SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUX RSG

Activités	TOTAL Nombre de mentions
Ressources pédagogiques	729
Réunions	660
Formation	528
Soutien pour enfants ayant un besoin particulier	503
Soutien à l'organisation d'activités spéciales	330
TOTAL	2 750

CHAPITRE V

PÉRIODES DE GARDE

Nous examinons ici les périodes pendant lesquelles divers services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde (à l'exclusion de la garde à plein temps). Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un deuxième temps, l'information est présentée pour les composantes en milieu familial de CPE. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services entre 1997 et 2006.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 61,8 % des 1 866 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde « sur appel » (14,5 %). Viennent ensuite les programmes particuliers en demi-journée (1,6 %), les services de soir (1,2 %), les services de fin de semaine (0,9 %) et les services de nuit (0,1 %).

TABLEAU 5.1

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	12	0,9	12	2,1	24	1,2
Nuit	1	0,1	0	0,0	1	0,1
Fin de semaine	10	0,8	7	1,2	17	0,9
« Sur appel »	219	17,0	51	8,9	270	14,5
Temps partiel	927	71,9	226	39,2	1 153	61,8
Programme particulier à la demi-journée	15	1,2	15	2,6	30	1,6

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants selon les modes de garde particuliers et la région des installations de CPE et des garderies alors que le tableau 5.3 présente cette information pour les composantes en milieu familial.

TABEAU 5.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION

	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Installations de CPE	12	141	1	10	10	182	219	585	927	12 858	15	309
Garderies	12	98	0	0	7	40	51	151	226	2 608	15	61
RÉGION												
Bas-Saint-Laurent	1	21	0	0	1	32	15	43	31	624	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	1	8	17	43	49	922	0	0
Capitale-Nationale	4	68	1	10	4	74	23	61	143	1 832	2	63
Mauricie	0	0	0	0	0	0	9	23	47	826	1	13
Estrie	0	0	0	0	0	0	10	18	66	1 102	0	0
Montréal	10	59	0	0	5	19	28	92	215	1 859	14	148
Outaouais	1	5	0	0	0	0	4	4	21	148	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	3	0	0	1	12	11	17	26	607	2	2
Côte-Nord	1	2	0	0	0	0	17	61	16	166	1	1
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	15	74	10	110	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	6	21	17	191	0	0
Chaudière-Appalaches	1	19	0	0	2	50	32	38	79	1 370	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0	3	5	41	412	2	16
Lanaudière	2	22	0	0	1	11	20	42	75	1 281	2	17
Laurentides	0	0	0	0	0	0	13	17	68	816	0	0
Montérégie	3	40	0	0	2	16	36	142	205	2 369	5	37
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	11	35	44	831	1	73
TOTAL	24	239	1	10	17	222	270	736	1 153	15 466	30	370

TABLEAU 5.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION AU 31 MARS 2006

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	2	21	2	8	3	11	8	206	22	852	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	30	4	16	4	30	14	81	32	824	1	1
Capitale-Nationale	11	45	5	13	7	34	20	62	70	961	1	6
Mauricie	6	74	4	35	4	44	7	55	29	756	0	0
Estrie	16	74	10	33	7	19	11	32	42	752	2	29
Montréal	19	99	2	5	5	89	3	22	60	306	0	0
Outaouais	7	16	6	13	6	15	5	16	25	252	0	0
Abitibi-Témiscamingue	8	25	7	16	4	15	8	53	17	541	1	22
Côte-Nord	1	2	1	2	2	3	6	16	15	189	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	2	19	4	86	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	4	30	9	249	0	0
Chaudière-Appalaches	6	85	3	7	5	34	17	49	45	1 022	0	0
Laval	8	26	3	4	5	6	5	7	19	135	0	0
Lanaudière	8	32	4	17	5	26	17	67	37	711	0	0
Laurentides	12	63	4	8	5	34	18	100	47	824	2	7
Montérégie	18	81	6	11	9	15	26	85	119	1 627	1	1
Centre-du-Québec	5	24	1	1	1	24	9	84	22	612	0	0
TOTAL	131	697	62	189	72	399	180	984	614	10 699	8	66

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE

Les composantes en milieu familial de CPE offrent régulièrement des services à temps partiel (69,6 %), « sur appel » (20,4 %) ou de soir (14,9 %). Les services de garde la fin de semaine et de nuit ainsi que les programmes particuliers en demi-journée sont moins fréquents (8,2 %, 7,0 % et 0,9 %). Le nombre total d'enfants ayant bénéficié de ces services est de 13 034. Il était de 12 717 l'an passé comparativement à 10 134 en 2004.

TABEAU 5.4

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		NOMBRE D'ENFANTS
	NOMBRE	%	NOMBRE
Soir	131	14,9	697
Nuit	62	7,0	189
Fin de semaine	72	8,2	399
« Sur appel »	180	20,4	984
Temps partiel	614	69,6	10 699
Programme particulier à la demi-journée	8	0,9	66

Au tableau 5.5, on observe qu'au total 202 RSG gardent 697 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3,5 enfants par RSG, que 101 RSG gardent 399 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 4,0 enfants par RSG et que 77 RSG gardent 189 enfants la nuit, soit en moyenne 2,5 enfants chacune. La garde à temps partiel est assurée par 3 613 RSG à 10 699 enfants, soit une moyenne de 3,0 enfants chacune. Enfin, 12 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 66 enfants.

TABLEAU 5.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS ET DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES RSG, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	NOMBRE DE RSG	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR RSG
Soir	202	697	3,5
Nuit	77	189	2,5
Fin de semaine	101	399	4,0
« Sur appel »	539	984	1,8
Temps partiel	3 613	10 699	3,0
Programme particulier à la demi-journée	12	66	5,5

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Les données du tableau 5.6 présentent la proportion des installations de CPE, des composantes en milieu familial de CPE et des garderies qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde ayant remis leurs rapports d'activités.

TABEAU 5.6

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1999 À 2006, EN POURCENTAGE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
INSTALLATIONS DE CPE								
Soir	2,7	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9
Nuit	0,5	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	1,6	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8
« Sur appel »	13,3	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17,0
Temps partiel	63,2	45,8	46,9	46,0	45,8	67,9	70,9	71,9
Programme particulier à la demi-journée	5,0	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2
GARDERIES								
Soir	8,3	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1
Nuit	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fin de semaine	1,1	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2
« Sur appel »	5,6	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9
Temps partiel	47,2	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2
Programme particulier à la demi-journée	9,0	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6
COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE								
Soir	61,1	41,3	28,9	21,2	18,4	17,2	17,0	14,9
Nuit	49,5	26,6	17,1	11,0	8,1	7,0	6,5	7,0
Fin de semaine	48,9	30,8	21,3	16,2	11,4	10,9	8,8	8,2
« Sur appel »	--	18,7	16,2	14,2	13,0	19,5	20,7	20,4
Temps partiel	--	56,8	50,6	51,2	52,6	58,5	72,1	69,6
Programme particulier à la demi-journée	--	9,2	4,8	3,7	3,0	1,5	1,9	0,9

CHAPITRE VI

BLESSURES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU

Nous examinons ici les différents types de blessures survenues dans l'aire extérieure de jeu, la gravité de celles-ci et la surface sur laquelle s'est produit l'incident. À noter que l'information est présentée à titre indicatif parce qu'il manque un certain nombre de réponses¹¹.

6.1 BLESSURES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU

Le tableau 6.1 indique que les blessures dans les CPE sont dues, par ordre d'importance, à des collisions avec un objet ou une personne ou encore à des chutes. Pour les garderies, les collisions avec une personne sont plus fréquentes que les collisions avec un objet ou encore une chute.

Dans la vaste majorité des cas, les blessures sont mineures, et ce, tant pour les garderies que pour les CPE. Les blessures survenues dans l'aire extérieure de jeu se produisent plus souvent sur le béton, l'asphalte ou sur toute autre surface dure dans le cas des CPE et sur le sable dans le cas des garderies; en deuxième lieu, les accidents ont lieu sur la surface de béton, asphalte ou autres surfaces dures comme pour les CPE.

TABLEAU 6.1

DISTRIBUTION DES BLESSURES S'ÉTANT PRODUITES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU DES CPE EN FONCTION DE LA PARTIE DU CORPS OÙ SE TROUVE LA BLESSURE, DE LA GRAVITÉ DE LA BLESSURE ET DE LA SURFACE

Types de blessures	Partie du corps où se trouve la blessure			Gravité des blessures			Surface					
	Tête et visage	Abdomen et membres supérieurs	Membres inférieurs	Mineure (égratignures et autres)	Grave (lésion, fracture, traumatisme)	Très grave	Sable	Copeaux, fibres de bois, pailis	Gravier	Surface synthétique	Gazon	Béton, asphalte, autres surfaces dures
Collisions												
Avec un objet	918	191	274	1412	16	2	258	187	34	172	60	412
Avec une personne	770	97	104	1019	3	0	182	83	18	125	135	156
Chutes	675	236	225	1156	34	5	312	260	37	174	52	371

¹¹ En posant la question, nous avons remarqué que certains CPE et certaines garderies ont éprouvé de la difficulté à répondre aux questions. Certains services n'avaient pas colligé l'information de façon aussi précise ou peuvent avoir fourni l'information non pas pour l'aire extérieure de jeu mais bien pour l'espace extérieur du bâtiment.

TABLEAU 6.2

DISTRIBUTION DES BLESSURES S'ÉTANT PRODUITES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU DES GARDERIES EN FONCTION DE LA PARTIE DU CORPS OÙ SE TROUVE LA BLESSURE, DE LA GRAVITÉ DE LA BLESSURE ET DE LA SURFACE

Types de blessures	Partie du corps où se trouve la blessure			Gravité des blessures			Surface					
	Tête et visage	Abdomen et membres supérieurs	Membres inférieurs	Mineure (égratignures et autres)	Grave (lésion, fracture, traumatisme)	Très grave	Sable	Copeaux, fibres de bois, paillis	Gravier	Surface synthétique	Gazon	Béton, asphalte, autres surfaces dures
Collisions												
Avec un objet	129	41	72	241	2	0	67	26	6	16	8	66
Avec une personne	189	26	28	250	1	1	55	31	0	18	31	41
Chutes	56	41	41	132	5	0	42	61	2	6	4	24

ANNEXE A

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2005-2006
DES CPE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Centre de la petite enfance

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent comme le prévoit l'article 13.4 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de l'établissement : _____		Numéro de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____			
numéro	rue	ville	code postal
Nom de la composante : _____		Capacité au permis : _____	
N° _____	Type (INS ou MF) _____		
Nom de la composante : _____		Capacité au permis : _____	
N° _____	Type (INS ou MF) _____		
Nom de la composante : _____		Capacité au permis : _____	
N° _____	Type (INS ou MF) _____		
Nom de la composante : _____		Capacité au permis : _____	
N° _____	Type (INS ou MF) _____		
			Capacité totale : _____
Pour Montréal et Laval			
Territoire de CLSC : _____			
Numéro de téléphone : (_____) _____ - _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

FO-606

Les données recueillies servent à des fins de recherche.

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ (nom du titulaire du permis)

tenue à _____ (lieu)

le _____ 2006, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ (nom du CPE)

dont le numéro d'établissement est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2006,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

1. Indiquez le nombre de réunions et d'assemblées tenues au cours de l'exercice.

1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration : _____

1.2 Nombre d'assemblées (générales et extraordinaires) : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture habituelles de chacune de vos installations pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Heure d'ouverture habituelle :	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>
Heure de fermeture habituelle :	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> h min </div>

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide aux parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (5 à 11 fois par année)	Rares (1 à 4 fois par année ou moins)
CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maison de la famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

USAGERS

5. Pour la semaine **du 20 au 26 mars 2006**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon la composante. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.

	Nombre de familles
Milieu familial	_____
Installation 1	_____
Installation 2	_____
Installation 3	_____
Total	=====

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

6. Pour la période **du 20 au 26 mars 2006**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Si un enfant est inscrit pour cinq demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours/semaine. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.**

Nombre de jours par semaine	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
		n° de composante	n° de composante	n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____	_____	_____	_____
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____	_____	_____	_____
2,5 jours/semaine	_____	_____	_____	_____
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jours/semaine	_____	_____	_____	_____
1 jour/semaine ou moins	_____	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	_____	_____	_____	_____

(Ces totaux doivent être reportés aux questions 7 et 21.)

7. Classez ces enfants (question 6) selon leur âge au **30 septembre 2005** (et non en fonction des groupes d'âge de la composante). **Si la composante a ouvert ses portes au cours de l'année 2005-2006, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre 2005, les enfants inscrits au cours de la période du 20 au 26 mars 2006. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.**

Âge des enfants au 30 septembre 2005	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
		n° de composante	n° de composante	n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
Moins de 1 an	_____	_____	_____	_____
12 à 17 mois	_____	_____	_____	_____
18 à 23 mois	_____	_____	_____	_____
2 ans	_____	_____	_____	_____
3 ans	_____	_____	_____	_____
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____	_____	_____	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____	_____
5 ans – fréquentant une maternelle	_____	_____	_____	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____	_____
6 ans et plus	_____	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	_____	_____	_____	_____

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 6 et 21.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

8. Pour que le Ministère ait une meilleure idée des mouvements des enfants inscrits en 2005-2006, veuillez répondre aux questions suivantes, selon la composante. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.**

	Milieu familial	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2005 (inscrire 0 pour une composante qui a ouvert ses portes au cours de l'année 2005-2006)				
Nombre de nouveaux enfants inscrits entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006				
Nombre d'enfants ayant quitté le service entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	A	A	A	A
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2006				
Augmentation de capacité au permis au cours de l'année 2005-2006 (inscrire oui ou non)				
Motifs des départs (inscrire le nombre d'enfants)				
Enfants ayant quitté le service pour la maternelle				
Déménagement des parents				
Changement de service de garde (en installation, en milieu familial ou en garderie)				
Enfants ayant quitté le service pour la prématernelle				
Camp de jour ou entente pour l'été seulement				
Retour à la maison				
Inconnu				
Autre (précisez) : _____ _____				
Nombre total d'enfants (le nombre doit correspondre à celui indiqué dans la case A)				

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

9. Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement			
	Non	Oui	Nombre total	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-embauche (nombre)
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autre personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
			Nombre total	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Suspension ou révocation (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)
RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Assistante ou assistant de la RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Personne majeure résidant avec la RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Remplaçante ou remplaçant occasionnel de la RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

9.1. Votre CPE a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

interne?

régional?

provincial?

autre (précisez) : _____

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

10. Votre CPE a-t-il une politique de traitement des plaintes :

- pour son ou ses installations? Oui Non
- pour la garde en milieu familial? Oui Non

10.1. Combien de plaintes avez-vous reçues en 2005-2006 :

- pour votre ou vos installations? _____
- pour la garde en milieu familial? _____

RUBRIQUE 2 – PERSONNEL DU CPE

Les questions 11 à 16 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

11. De quelle façon sont établies les conditions de travail du personnel de gestion et des autres membres du personnel permanent du CPE?

	Personnel de gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple : grief, congédiement, plainte à la Commission des relations du travail, plainte à la Commission des normes du travail, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements	
	au cours de l'année financière 2005-2006	au cours de la période d'avril 2000 à mars 2005
Arbitrage		
Commission des relations du travail		
Commission des normes du travail		
Commission des droits de la personne		
Cour supérieure (recours civil)		
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____		

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

13. Indiquez le nombre de jours de congés payés **prévu** pour tout employé permanent qui travaillerait à plein temps au CPE depuis plus d'un an.

Catégories de congés	Personnel de gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Jours fériés	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés de maladie	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez) :			
_____	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____

14. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2006** selon le nombre total d'années de service continu à votre CPE.

Années de service : temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre CPE	Personnel éducateur	Autre personnel
Moins de 1 an	Nombre _____	Nombre _____
1 an à moins de 2 ans	Nombre _____	Nombre _____
2 ans à moins de 5 ans	Nombre _____	Nombre _____
5 ans à moins de 10 ans	Nombre _____	Nombre _____
10 ans à moins de 15 ans	Nombre _____	Nombre _____
15 ans et plus	Nombre _____	Nombre _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

15. Afin de recueillir de l'information au sujet des heures d'absence dans votre CPE, le Ministère vous demande de répondre aux questions suivantes.

Personnel visé :

Tout le personnel salarié en lien d'emploi avec le CPE.

Absences pour maladie, obligations personnelles ou familiales :

Absences liées à des visites chez le médecin ou le dentiste, celles pour prendre soin des enfants, pour assister à un service funèbre, etc. Sont également comprises les absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie ou à une invalidité qui mèneront à un cas d'invalidité ou d'accident du travail indemnisé par un organisme public ou privé (voir la définition ci-dessous); il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).

Cas d'invalidité ou d'accident du travail :

Événements pour lesquels il y a eu absence pour incapacité de travail et auxquels l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – DRHCC (pour les établissements qui n'offrent pas une assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde au personnel qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus.

15.1. Calculez le nombre de cas d'absence pour invalidité ou accident du travail qui se sont déclarés **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006**. Pour être comptabilisés, les cas doivent avoir été acceptés par l'organisme payeur ou par l'employeur; une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2006) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme étant un cas.

Pour les cas d'accident du travail, un cas sera comptabilisé aux conditions énumérées ci-dessus, mais seulement pour les absences suivant la journée de l'accident.

- Nombre de cas d'absence liés aux obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de cas d'absence liés aux accidents du travail : _____

15.2. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'heures d'absence **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006** à cause, d'une part, d'obligations personnelles ou familiales, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

- Nombre d'heures d'absence liés aux obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'heures d'absence liés aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

16. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (à l'exclusion des jours fériés) au personnel de gestion, aux membres du personnel éducateur et à tout autre membre du personnel permanent (incluant le personnel en période probatoire) qui travaillent à plein temps au CPE **depuis plus d'un an**.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 17.

Personnel de gestion		Personnel éducateur		Autre personnel	
Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 3 – SERVICES DE GARDE EN INSTALLATION

Le CPE n'offre pas la garde en installation. ▶ Passez à la question 24.

17. Votre CPE tient-il une liste d'attente pour ses places en installation?

Oui

Non ▶ Passez à la question 18.

17.1. Votre CPE gère-t-il sa liste d'attente :

à l'interne de façon manuelle?

à l'interne au moyen d'outils informatiques?

grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente? Dans l'affirmative, précisez lequel :

17.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente au **31 mars 2006**? _____

17.3. Disposez-vous d'une **procédure établie de mise à jour des inscriptions** sur votre liste d'attente?

Oui Indiquez la fréquence de mise à jour de la liste de votre CPE en nombre de semaines :
_____ semaines.

Non La mise à jour des inscriptions sur notre liste d'attente est assurée par les services d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attentes.

Non Pour toute autre raison.

17.4. Disposez-vous d'une **procédure établie de gestion** de votre liste d'attente (ordre des priorités, statut des inscriptions, etc.)?

Oui

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

18. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec les articles 17 et 18 du Règlement sur les centres de la petite enfance.

18.1. Classez le personnel éducateur qui était au travail au cours de la semaine **du 20 au 26 mars 2006** (personnel permanent à plein temps ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les motifs suivants : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant « sur appel ». Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir l'information pour les installations additionnelles.

	Installation 1 n° de composante		Installation 2 n° de composante		Installation 3 n° de composante	
	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur	A		A		A	
Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur						

18.2. Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 18.1) selon la qualification. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.

Qualification en conformité avec les articles 17 et 18		Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
		Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	AEC longues incluant les 29 cours de spécialisation du DEC	_____	_____	_____
	CEC	_____	_____	_____
	DEC	_____	_____	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	Baccalauréat	_____	_____	_____
Avoir travaillé pour le CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours de niveau collégial ou universitaire (art. 18)		_____	_____	_____
Autre (précisez) : _____		_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

PROGRAMME ÉDUCATIF

19. Quelle est l'application du programme éducatif que privilégie le CPE pour son ou ses installations?

Jouer, c'est magique

Application du CPE

Autre (précisez) : _____

19.1. Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation portant sur cette application éducative en **2005-2006**?
_____ %

Pour les trois questions suivantes, veuillez **numéroter de 1 à 5** les différentes caractéristiques en fonction de l'ordre suivant : 1 représente l'ordre d'importance le plus élevé et 5, l'ordre d'importance le moins élevé. Veuillez limiter votre réponse à cinq choix (si vous ajoutez un élément dans la section « Autre », veuillez ne pas numéroter l'une des cinq caractéristiques déjà inscrites ici).

19.2. Quelles sont les caractéristiques de la structuration des lieux de votre service de garde?

Les lieux sont aménagés en espaces d'activités qui permettent le libre choix. _____ Le matériel est varié et adapté au stade de développement des enfants. _____

L'aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants (retrait, regroupement). _____ Les lieux favorisent l'accès direct des enfants au matériel de jeu. _____

La cour est bien aménagée. _____ Autre (précisez) : _____

19.3. Quelles sont les caractéristiques de la structuration des activités de votre service de garde?

Les activités se déroulent selon un horaire régulier. _____ Toutes les formes de jeux sont encouragées. _____

L'éducatrice dispose d'outils pour la planification des activités. _____ Jeux libres valorisés. _____

Les enfants peuvent souvent choisir leurs activités. _____ Autre (précisez) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

19.4. Quelles sont les caractéristiques de l'intervention éducative de votre service de garde?

L'intervention démocratique est privilégiée avec les enfants. _____	Il y a une période d'observation régulière de chaque enfant. _____
Les modes d'encadrement et d'animation sont variés. _____	Le développement de l'estime de soi est préconisé. _____
L'adoption d'une attitude positive à l'égard des parents est préconisée. _____	Autre (précisez) : _____

20. Pour la semaine du 20 au 26 mars 2006, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.

Catégories	Installation 1 n° de composante		Installation 2 n° de composante		Installation 3 n° de composante	
	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (garde inférieure à cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Provenance des enfants de l'installation au cours de la période du 20 au 26 mars 2006 (répondez à la question 21.1 ou 21.2, selon la région administrative). **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations additionnelles.**

21.1. Installations situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Nom du territoire de CLSC où se trouve l'installation :	_____	_____	_____
Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :			
- la même région administrative que l'installation :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• le territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
• le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- une autre région administrative que celle de l'installation :			

• Précisez la ou les régions administratives :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nombre total d'enfants

=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 6 et 7.)

21.2. Installations situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
	_____	_____	_____
	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• la même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• une autre région administrative que celle de l'installation	_____	_____	_____

Nombre total d'enfants

=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 6 et 7.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

LIEN AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

22. Le service de garde en installation que fournit votre CPE (si vous avez plus d'une installation ayant un lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations concernées sur des feuilles additionnelles) : N° de l'installation : _____

- est-il situé sur les lieux de travail? Oui Non
- est-il situé à proximité des lieux de travail? Oui Non
- bénéficie-t-il, de la part du milieu de travail, d'un soutien :
 - Aucun soutien. ► Passez à la question 23.
 - administratif? (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
 - financier? (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
 - technique? (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
 - pour des activités récréatives? (piscine, gymnase) Oui Non
 - pour l'entretien? (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non
 - autre (précisez) : _____

22.1. Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

22.2. L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui Combien de places sont réservées? _____
Non

22.3. Le milieu de travail offre-t-il un soutien aux services de garde en milieu familial de votre CPE?

Oui De quel soutien s'agit-il? _____
Non

22.4. Indiquez la proportion d'enfants fréquentant un service de garde en milieu familial dont au moins un des parents provient de ce milieu de travail : _____ %

22.5. Catégories de milieu de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Régie régionale <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre local de services communautaires <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée <input type="checkbox"/>
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail <input type="checkbox"/>
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez) : _____	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) :	

22.6. Inscrivez le ou les noms du milieu de travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

BLESSURES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU

23. Veuillez fournir l'information suivante en fonction de l'aire extérieure de jeu pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Types de blessure	Partie du corps où se trouve la blessure	Gravité des blessures				Surface					
		Mineure (égratignures)	Grave (fracture)	Très grave (commotion cérébrale)	Fatale (décès)	Sable	Copeaux, fibres de bois	Gravier	Surface synthétique	Gazon	Béton, asphalte, autres surfaces dures
Collision avec un objet (précisez l'objet) : _____											
Collision avec une personne (précisez s'il s'agit d'un adulte ou d'un enfant) : _____											
Chutes De quel endroit est tombé l'enfant?											
D'une échelle, vers l'arrière											
D'une structure pour grimper											
D'une plate-forme à travers un garde-corps											
D'un équipement pour le haut du corps											
D'un équipement berçant sur ressort											
Du lit d'une glissoire vers le côté											
D'une plate-forme sur une autre plate-forme											
D'un équipement tournant											
D'une poutre d'équilibre											
D'une plate-forme par-dessus la barrière de protection											
D'une plate-forme de départ sur la section glissante de la glissoire											
D'une balançoire											
Autre ou l'une des situations déjà décrites s'il s'agit d'un autre enfant (précisez) : _____											
Autre (précisez) : _____											

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 4 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Le CPE ne coordonne pas la garde en milieu familial.

CARACTÉRISTIQUES DES RSG

24. Pour la semaine **du 20 au 26 mars 2006**, indiquez, en moyenne et en équivalent à plein temps, le nombre de RSG ayant accueilli quotidiennement les enfants selon la répartition suivante. (**Par exemple, si une RSG accueille huit enfants à temps partiel, inscrire « 1 RSG » vis-à-vis « 4 enfants ».**)

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____	_____
2 enfants	_____	_____
3 enfants	_____	_____
4 enfants	_____	_____
5 enfants	_____	_____
6 enfants	_____	_____
7 enfants	_____	_____
8 enfants	_____	_____
9 enfants	_____	_____

25. Indiquez le nombre de RSG qui ont accueilli **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes, de même que le nombre d'enfants accueillis pour chaque période.

	Aucune	N ^{bre} de RSG	N ^{bre} total d'enfants
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde à temps partiel (garde inférieure à cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

MANDATS DU CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

26. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue ou révoquée par le CPE **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006**?

- _____ nombre de suspensions en vertu de l'article 34 du Règlement
- _____ nombre de révocations en vertu de l'article 34 du Règlement
- _____ nombre de suspensions en vertu de l'article 35 du Règlement
- _____ nombre de révocations en vertu de l'article 35 du Règlement
- _____ nombre de révocations en vertu de l'article 37 du Règlement
- _____ nombre de suspensions en vertu de l'article 38 du Règlement

27. En **excluant** la réévaluation annuelle, combien de **visites** de contrôle (incluant les suivis de plaintes et irrégularités) avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)? _____

28. Combien de **visites** de soutien professionnel avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)? _____

28.1. Combien d'appels téléphoniques de soutien avez-vous faits **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006**? _____

28.2. Quelles activités de soutien technique et professionnel sont offertes aux RSG?
Cochez uniquement les deux principales activités :

- Formation
- Ressources pédagogiques
- Soutien à l'organisation d'activités spéciales
- Réunions (rencontres, soirées d'échange, etc.)
- Soutien pour enfants ayant un besoin particulier
- Autre (précisez) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

29. Pour assurer une planification adéquate du développement, répondez à la question 29.1 ou 29.2, selon votre région administrative.

29.1. Services de garde en milieu familial de Montréal ou de Laval

Au cours de la semaine **du 20 au 26 mars 2006**, indiquez le nombre total de places accordées par territoire de CLSC (places à contribution réduite que le CPE a accordées aux RSG du territoire de CLSC) et le nombre de places occupées (places pour lesquelles la contribution parentale a été versée, que l'enfant soit présent ou non, à l'exclusion des enfants des RSG et de ceux des personnes qui les assistent).

Exemple :			
Nom du territoire de CLSC couvert	Nombre de RSG dans ce territoire de CLSC	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
La Petite Patrie	10	60	52
Villeray	7	39	39
	<u>17 RSG</u>	<u>99 places</u>	<u>91 places</u>

Nom du territoire de CLSC couvert	Nombre de RSG dans ce territoire de CLSC	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u>_____ RSG</u>	<u>_____ places</u>	<u>_____ places</u>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

Nom de la MRC : _____

Municipalités	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u> RSG </u>	<u> places </u>	<u> places </u>

Nom de la MRC : _____

Municipalités	Nombre de RSG dans cette municipalité	Nombre de places accordées	Nombre de places occupées
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Total :	<u> RSG </u>	<u> places </u>	<u> places </u>

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec
M^{me} Marie-Lys Duguay au 514 873-7722.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@mfacf.gouv.qc.ca.

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2006** à l'attention de :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE B

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2005-2006
DES GARDERIES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent
comme le prévoit l'article 13.4 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de la garderie : _____		Numéro de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____		_____	
numéro	rue	ville	code postal
Pour Montréal et Laval			
Territoire de CLSC : _____			
Numéro de téléphone : (____) _____ - _____		Capacité totale : _____	

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

FO-607

Les données recueillies servent à des fins de recherche.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

4. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide aux parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Relations professionnelles

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (5 à 11 fois par année)	Rares (1 à 4 fois par année ou moins)
CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maison de la famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

USAGERS

6. Pour la semaine **du 20 au 26 mars 2006**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie.

Nombre de familles : _____

7. Pour la période **du 20 au 26 mars 2006**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Si un enfant est inscrit pour cinq demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours/semaine.

Nombre de jours par semaine	N^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____
2,5 jours/semaine	_____
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jours/semaine	_____
1 jour/semaine ou moins	_____
Nombre total d'enfants inscrits à la garderie au cours de la période	=====

(Ce total doit être reporté aux questions 8 et 22.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

8. Classez ces enfants (question 7) selon leur âge au **30 septembre 2005** (et non en fonction des groupes d'âge du service). **Si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2005-2006, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre 2005, les enfants inscrits à votre service au cours de la période du 20 au 26 mars 2006.**

Âge des enfants au 30 septembre 2005	Nombre d'enfants
Moins de 1 an	_____
12 à 17 mois	_____
18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant une maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué aux questions 7 et 22.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

9. Pour que le Ministère ait une meilleure idée des mouvements des enfants inscrits en 2005-2006, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2005 (inscrire 0 pour une garderie qui a ouvert ses portes au cours de l'année 2005-2006)	
Nombre de nouveaux enfants inscrits entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	
Nombre d'enfants ayant quitté le service entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	A
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2006	
Augmentation de capacité au permis au cours de l'année 2005-2006 (inscrire oui ou non)	
Motifs des départs (inscrire le nombre d'enfants)	
Enfants ayant quitté le service pour la maternelle	
Déménagement des parents	
Changement de service de garde (en installation, en milieu familial ou en garderie)	
Enfants ayant quitté le service pour la prématernelle	
Camp de jour ou entente pour l'été seulement	
Retour à la maison	
Inconnu	
Autre (précisez) : _____ _____	
Nombre total d'enfants (le nombre doit correspondre à celui indiqué dans la case A)	

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

10. Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée.

Catégories de personnes

Confirmation

Empêchement

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement			
	Non	Oui	Nombre total	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-embauche (nombre)
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autre personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

10.1. Votre garderie a-t-elle la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

interne?

régional?

provincial?

autre (précisez) : _____

Non

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

11. Votre garderie a-t-elle une politique de traitement des plaintes?

Oui

Non

11.1. Combien de plaintes avez-vous reçues en 2005-2006? _____

PERSONNEL DE LA GARDERIE

Les questions 12 à 17 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

12. De quelle façon sont établies les conditions de travail du personnel de gestion et des autres membres du personnel permanent de la garderie?

	Personnel de gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple : grief, congédiement, plainte à la Commission des relations du travail, plainte à la Commission des normes du travail, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements	
	au cours de l'année financière 2005-2006	au cours de la période d'avril 2000 à mars 2005
Arbitrage		
Commission des relations du travail		
Commission des normes du travail		
Commission des droits de la personne		
Cour supérieure (recours civil)		
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____		

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

14. Indiquez le nombre de jours de congés payés **prévu** pour tout employé permanent qui travaillerait à plein temps à la garderie depuis plus d'un an :

Catégories de congés	Personnel de gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Jours fériés	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Congés de maladie	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez) : _____	Nombre _____	Nombre _____	Nombre _____

15. Veuillez classer votre personnel permanent **en date du 31 mars 2006** selon le nombre total d'années de service continu à votre garderie :

Années de service : temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre garderie :	Personnel éducateur	Autre personnel
Moins de 1 an	Nombre _____	Nombre _____
1 an à moins de 2 ans	Nombre _____	Nombre _____
2 ans à moins de 5 ans	Nombre _____	Nombre _____
5 ans à moins de 10 ans	Nombre _____	Nombre _____
10 ans à moins de 15 ans	Nombre _____	Nombre _____
15 ans et plus	Nombre _____	Nombre _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

16. Afin de recueillir de l'information au sujet des heures d'absence dans votre garderie, le Ministère vous demande de répondre aux questions suivantes.

Personnel visé :

Tout le personnel salarié en lien d'emploi avec la garderie.

Absences pour maladies, obligations personnelles ou familiales :

Absences liées à des visites chez le médecin ou le dentiste, celles pour prendre soin des enfants, pour assister à un service funéraire, etc. Sont également comprises les absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie ou à une invalidité qui mèneront à un cas d'invalidité ou d'accident du travail indemnisé par un organisme public ou privé (voir la définition ci-dessous); il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).

Cas d'invalidité ou d'accident du travail :

Événements pour lesquels il y a eu absence pour incapacité de travail et auxquels l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – DRHCC (pour les établissements qui n'offrent pas une assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde au personnel qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus.

16.1. Calculez le nombre de cas d'absence pour invalidité ou accident du travail qui se sont déclarés **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006**. Pour être comptabilisés, les cas doivent avoir été acceptés par l'organisme payeur ou par l'employeur; une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2006) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme étant un cas.

Pour les cas d'accident du travail, un cas sera comptabilisé aux conditions énumérées ci-dessus, mais seulement pour les absences suivant la journée de l'accident.

- Nombre de cas d'absence liés aux obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de cas d'absence liés aux accidents du travail : _____

16.2. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'heures d'absence **entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006** à cause, d'une part, d'obligations personnelles ou familiales, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

- Nombre d'heures d'absence liées aux obligations personnelles ou familiales, aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'heures d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

17. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (à l'exclusion des jours fériés) au personnel de gestion, aux membres du personnel éducateur et à tout autre membre du personnel permanent (incluant le personnel en période probatoire) qui travaillent à plein temps à la garderie **depuis plus d'un an**.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 18.

Personnel de gestion		Personnel éducateur		Autre personnel	
Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne	Nombre de personnes	Nombre de jours/personne
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

18. Votre garderie tient-elle une liste d'attente pour ses places?

Oui

Non ▶ Passez à la question 19.

18.1. Votre garderie gère-t-elle sa liste d'attente :

à l'interne de façon manuelle?

à l'interne au moyen d'outils informatiques?

grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attentes? Dans l'affirmative, précisez lequel : _____

18.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente au **31 mars 2006**? _____

18.3. Disposez-vous d'une **procédure établie de mise à jour des inscriptions** sur votre liste d'attente?

Oui Indiquez la fréquence de mise à jour de la liste de votre garderie en nombre de semaines : _____ semaines.

Non La mise à jour des inscriptions sur notre liste d'attente est assurée par les services d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attentes.

Non Pour toute autre raison.

18.4. Disposez-vous d'une **procédure établie de gestion** de votre liste d'attente (ordre des priorités, statut des inscriptions, etc.)?

Oui

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

19. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec les articles 9 et 9.0.1 du Règlement sur les garderies.

19.1. Classez le personnel éducateur qui était au travail au cours de la semaine **du 20 au 26 mars 2006** (personnel permanent à plein temps ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les motifs suivants : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant « sur appel ».

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
• Nombre de membres du personnel éducateur	_____ A _____	_____
• Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur	_____	_____

19.2. Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 19.1) selon la qualification.

Qualification en conformité avec les articles 9 et 9.0.1	Nombre de membres du personnel éducateur	
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	_____
	AEC longues incluant les 29 cours de spécialisation du DEC	_____
	CEC	_____
	DEC	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____
	Baccalauréat	_____
Avoir travaillé pour la garderie entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours de niveau collégial ou universitaire (art. 9.0.1)	_____	
Autre (précisez) : _____	_____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

PROGRAMME ÉDUCATIF

20. Quelle est l'application du programme éducatif que privilégie la garderie?

Jouer, c'est magique

Application de la garderie

Autre (précisez) : _____

20.1. Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation portant sur cette application éducative en 2005-2006?
_____ %

Pour les trois questions suivantes, veuillez **numéroter de 1 à 5** les différentes caractéristiques en fonction de l'ordre suivant : 1 représente l'ordre d'importance le plus élevé et 5, l'ordre d'importance le moins élevé. Veuillez limiter votre réponse à cinq choix (si vous ajoutez un élément dans la section « Autre », veuillez ne pas numéroter l'une des cinq caractéristiques déjà inscrites ici).

20.2. Quelles sont les caractéristiques de la structuration des lieux de votre service de garde?

Les lieux sont aménagés en espaces d'activités qui permettent le libre choix. _____ Le matériel est varié et adapté au stade de développement des enfants. _____

L'aménagement est modifiable de façon à répondre aux besoins des enfants (retrait, regroupement). _____ Les lieux favorisent l'accès direct des enfants au matériel de jeu. _____

La cour est bien aménagée. _____ Autre (précisez) : _____

20.3. Quelles sont les caractéristiques de la structuration des activités de votre service de garde?

Les activités se déroulent selon un horaire régulier. _____ Toutes les formes de jeux sont encouragées. _____

L'éducatrice dispose d'outils pour la planification des activités. _____ Jeux libres valorisés. _____

Les enfants peuvent souvent choisir leurs activités. _____ Autre (précisez) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

20.4. Quelles sont les caractéristiques de l'intervention éducative de votre service de garde?

L'intervention démocratique est privilégiée avec les enfants. _____	Il y a une période d'observation régulière de chaque enfant. _____
Les modes d'encadrement et d'animation sont variés. _____	Le développement de l'estime de soi est préconisé. _____
L'adoption d'une attitude positive à l'égard des parents est préconisée. _____	Autre (précisez) : _____

21. Pour la semaine du 20 au 26 mars 2006, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité.

Catégories	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (garde inférieure à cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

22. Provenance des enfants de la garderie au cours de la période **du 20 au 26 mars 2006** (répondez à la question 22.1 ou 22.2, selon la région administrative de la garderie).

22.1. Garderies situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Nom du territoire de CLSC où se trouve la garderie : _____

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- la même région administrative que la garderie :

N^{bre} d'enfants

- le territoire de CLSC où se trouve la garderie

- le territoire d'un autre CLSC

- une autre région administrative que celle de la garderie :

• Précisez la ou les régions administratives :	N ^{bre} d'enfants
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nombre total d'enfants

(Ce total doit correspondre à ceux indiqués aux questions 7 et 8.)

22.2. Garderies situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

N^{bre} d'enfants

- la même municipalité que la garderie

- une autre municipalité que celle de la garderie (dans une même région administrative)

- une autre région administrative que celle de la garderie

Nombre total d'enfants

(Ce total doit correspondre à ceux indiqués aux questions 7 et 8.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

LIEN AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

23. Votre garderie :

- est-elle située sur les lieux de travail? Oui Non
- est-elle située à proximité des lieux de travail? Oui Non
- bénéficie-t-elle, de la part du milieu de travail, d'un soutien :
 - Aucun soutien. ► Passez à la question 24.
 - administratif? (photopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
 - financier? (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
 - technique? (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
 - pour des activités récréatives? (piscine, gymnase) Oui Non
 - pour l'entretien? (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non
 - autre (précisez) : _____

23.1. Si la garderie bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

23.2. La garderie réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui Combien de places sont réservées? _____
Non

23.3. Catégories de milieu de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Régie régionale <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre local de services communautaires <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée <input type="checkbox"/>
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail <input type="checkbox"/>
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez) : _____	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____	

23.4. Inscrivez le ou les noms du milieu de travail :

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

BLESSURES DANS L'AIRE EXTÉRIEURE DE JEU

24. Veuillez fournir l'information suivante en fonction de l'aire extérieure de jeu pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Types de blessure	Partie du corps où se trouve la blessure	Gravité des blessures				Surface					
		Mineure (égratignures)	Grave (fracture)	Très grave (commotion cérébrale)	Fatale (décès)	Sable	Copeaux, fibres de bois	Gravier	Surface synthétique	Gazon	Béton, asphalte, autres surfaces dures
Collision avec un objet (précisez l'objet) : _____											
Collision avec une personne (précisez s'il s'agit d'un adulte ou d'un enfant) : _____											
Chutes De quel endroit est tombé l'enfant?											
D'une échelle, vers l'arrière											
D'une structure pour grimper											
D'une plate-forme à travers un garde-corps											
D'un équipement pour le haut du corps											
D'un équipement berçant sur ressort											
Du lit d'une glissoire vers le côté											
D'une plate-forme sur une autre plate-forme											
D'un équipement tournant											
D'une poutre d'équilibre											
D'une plate-forme par-dessus la barrière de protection											
D'une plate-forme de départ sur la section glissante de la glissoire											
D'une balançoire											
Autre ou l'une des situations déjà décrites s'il s'agit d'un autre enfant (précisez) : _____											
Autre (précisez) : _____											

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec
M^{me} Marie-Lys Duguay au 514 873-7722.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un
courriel à l'adresse suivante : rapportactivites@mfacf.gouv.qc.ca.

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2006** à l'attention de :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7



Famille et Aînés
Québec

